

Partie III

S'engager en faveur de la GIRE –

Mesures et outils pratiques à l'usage des gouvernements locaux



Marque d'éditeur

Gouvernement local et Gestion intégrée des ressources en eau (GIRE)

Partie III : S'engager en faveur de la GIRE – Mesures et outils pratiques à l'usage des gouvernements locaux

Auteurs

Philip, R.¹, Anton, B.¹, Bonjean, M.², Bromley, J.², Cox, D.³, Smits, S.⁴, Sullivan, C. A.², Van Niekerk, K.³, Chonguica, E.⁵, Monggae, F.⁶, Nyagwambo, L.⁷, Pule, R.⁸, Berraondo López, M.⁹

¹ ICLEI - Local Governments for Sustainability, International Training Centre

² Oxford University Centre for the Environment (OUCE)

³ Institute of Natural Resources (INR)

⁴ IRC International Water and Sanitation Centre

⁵ International Union for Conservation of Nature (IUCN), Mozambique Office

⁶ Kalahari Conservation Society (KCS)

⁷ Institute for Water and Sanitation Development (IWSD)

⁸ ICLEI - Local Governments for Sustainability, Africa Secretariat

⁹ Foundation for a New Water Culture (FNCA)

Contributions et conseils supplémentaires reçus de tous les autres partenaires du projet LoGo Water et des représentants de huit gouvernements locaux associés (voir envers de la couverture).

Maquette

Papyrus Medientechnik GmbH, Freiburg, Allemagne (www.papyrus-medientechnik.de)

Photos en couverture autorisée par IWSD (Khulumsenza Gardens, construction de latrines) et ville du Cap (photo aérienne)

Impression

Hirt and Carter (Pty) Ltd, Durban, Afrique du Sud (www.owlco.co.za)

Éditeur

ICLEI – Local Governments for Sustainability, Africa Secretariat

Kobie Brand (Responsable)

Accessible auprès de :

ICLEI – Local Governments for Sustainability, Africa Secretariat

44 Wale Street, Cape Town, ou

PO Box 16548, Vlaeberg, 8018

Cape Town, Afrique du Sud

Fax : +27-21/487 2578

E-mail : iclei-africa@iclei.org

Toutes les composantes des matériels intitulés 'Gouvernement local et Gestion intégrée des ressources en eau (GIRE)' sont disponibles et peuvent être téléchargées sur le site Web du projet LoGo Water (www.iclei-europe.org/logowater)

Droits d'auteur

© ICLEI European Secretariat GmbH, Freiburg, Allemagne, 2008

Tous droits réservés. Aucune partie du présent rapport ne doit être reproduite ni copiée sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit sans l'autorisation écrite de l'ICLEI – Local Governments for Sustainability, European Secretariat.

Remerciements

La présente publication a été produite dans le cadre du projet 'LoGo Water – Vers une participation efficace des gouvernements locaux à la Gestion intégrée des ressources en eau (GIRE) dans les bassins fluviaux de la Communauté de développement d'Afrique australe (SADC) (janvier 2005 à mars 2008). Le projet a été financé par la Commission Européenne, Direction Générale de la Recherche, sous le Sixième programme-cadre de recherche : numéro de contrat 003717.

Avis juridique: Ni la Commission européenne ni toute autre personne agissant au nom de la Commission ne peut être tenue responsable des usages pouvant éventuellement être faits de l'information contenue dans la présente publication. Les vues exprimées n'engagent que les auteurs et ne reflètent pas nécessairement celles de la Commission européenne.

Partie III

S'engager en faveur de la GIRE – Mesures et outils pratiques à l'usage des gouvernements locaux

L'ensemble de matériels intitulé 'Gouvernement local et Gestion intégrée des ressources en eau (GIRE)' a pour but d'aider les gouvernements locaux à participer à la GIRE. L'information fournie porte, aux niveaux théorique et pratique, sur l'élaboration et la mise en œuvre d'un processus favorisant l'application des principes de la GIRE, à savoir l'équité sociale, l'efficacité économique et la durabilité environnementale.

Les matériels se destinent en premier lieu aux fonctionnaires des gouvernements locaux, mais se veulent également utiles aux individus et organismes travaillant avec les gouvernements locaux dans la gestion des ressources en eau.

L'ensemble des matériels comporte les quatre parties suivantes :

Partie I : Récolter les bénéfices - Comment la GIRE profite aux gouvernements locaux

Partie II : Comprendre le contexte - Le rôle du gouvernement local dans la GIRE

Partie III : S'engager en faveur de la GIRE – Mesures et outils pratiques à l'usage des gouvernements locaux

Partie IV : L'eau mise au service des gouvernements locaux – Dix conseils prioritaires pour l'intégration de la gestion des ressources en eau

Les matériels sont le fruit de LoGo Water¹, projet de recherche destiné à renforcer les capacités des gouvernements locaux à mettre en œuvre la GIRE et à contribuer ainsi à la réalisation des Objectifs de Développement du Millénaire (ODM) relatifs à l'eau.

L'ensemble complet est disponible et peut être téléchargé sur le site <http://www.iclei-europe.org/logowater>

¹ LoGo Water – Vers une participation efficace des gouvernements locaux à la Gestion intégrée des ressources en eau (GIRE) dans les bassins fluviaux de la Communauté de développement d'Afrique australe (SADC), contrat de la CE 003717.



Mars 2008

Table des matières

Introduction	1
1. La gestion intégrée des ressources en eau et ses principes	3
2. Options ouvertes aux gouvernements locaux pour l'engagement en faveur de la GIRE	4
2.1 La GIRE au niveau local – l'application des principes dans le cadre des mandats des gouvernements locaux	5
2.1.1 Approvisionnement en eau	8
2.1.2 Eaux usées et assainissement	9
2.1.3 Gestion de l'eau de ruissellement pluvial	10
2.1.4 Déchets solides	11
2.1.5 Aménagement du territoire	12
2.1.6 Logement	13
2.1.7 Parcs et récréation	14
2.1.8 Routes et transports	15
2.1.9 Services de santé	16
2.1.10 Développement économique local	17
2.1.11 Gestion des catastrophes naturelles	18
2.2 La GIRE au-delà des frontières des gouvernements locaux	19
2.2.1 Collaboration horizontale : forger des liens avec d'autres gouvernements locaux	20
2.2.2 Collaboration verticale : s'engager en faveur des institutions GIRE sous-nationales, nationales et transfrontalières	20
3. Initier un processus local GIRE	21
3.1 Garantir l'engagement politique	23
3.2 Mettre en place une coordination interne	24
4. Les étapes d'un processus local GIRE	26
4.1 Évaluation initiale	26
4.2 Articulation d'une vision	29
4.3 Formulation d'une stratégie	32
4.4 Élaboration du plan d'action	35
4.5 Mise en œuvre	38
4.6 Suivi et évaluation	40
5. Outils et méthodologies	43
6. Références	57

Introduction

Le présent document constitue la troisième partie de l'ensemble de matériels intitulé 'Gouvernement local et Gestion intégrée des ressources en eau (GIRE)'. Il fournit des directives pour lancer un processus de GIRE au niveau local et propose, à cette fin, un certain nombre de mesures et d'outils pratiques. Le document se compose de trois parties principales. La première décrit les possibilités d'application des principes de la GIRE dans le cadre des mandats des gouvernements locaux (sections 1 et 2), la seconde se concentre sur l'élaboration d'un plan d'action local en matière de GIRE (sections 3 et 4) et la troisième propose un ensemble d'outils et de méthodologies¹ destiné à assister l'utilisateur dans la réalisation de la GIRE (section 5).

Le document cible en premier lieu les gouvernements locaux de la région de la SADC (Communauté de développement de l'Afrique australe) qui envisagent de participer à la GIRE, mais il peut être utile à tout individu ou organisation collaborant avec les gouvernements locaux sur les questions de gestion de l'eau. Il propose différentes façons de traduire les principes de la GIRE en applications pratiques au niveau du gouvernement local. Il est prévu que l'on se servira du document une fois la GIRE mise en place, avec l'appui du soutien politique et de la participation des parties prenantes.

L'élaboration d'un processus GIRE et l'engagement à s'y investir peuvent être une tâche intimidante, en particulier au niveau local, où les capacités peuvent être limitées. Cependant, l'application des principes de la GIRE ne nécessite pas obligatoirement des ressources importantes ; elle peut, au contraire, débiter par quelques démarches modestes entreprises dans le cadre de certains mandats du gouvernement local. La portée de la GIRE peut varier et peut ne cibler que la communauté locale ou bien, idéalement, voir plus loin que les frontières de l'administration locale en collaborant avec les administrations voisines ainsi qu'avec des échelons supérieurs du gouvernement sur les questions relatives aux ressources en eau, selon l'approche dite 'à deux voies'.

Dans l'ensemble, le présent document d'orientation vise à apporter aux gouvernements engagés en faveur de la GIRE un certain nombre de conseils et les moyens nécessaires pour la mise en œuvre de la GIRE ; il se propose également de les assister à identifier l'approche la mieux adaptée à leurs circonstances spécifiques.

¹ Les éditions portugaise et française du présent document ne contiennent qu'un résumé de ces outils. La version complète est disponible dans l'édition anglaise que l'on trouvera sur le CD-ROM contenant toutes les parties de l'ensemble de matériels intitulé 'Gouvernement local et Gestion intégrée des ressources en eau (GIRE)', ainsi que sur le site web www.iclei-europe.org/logowater

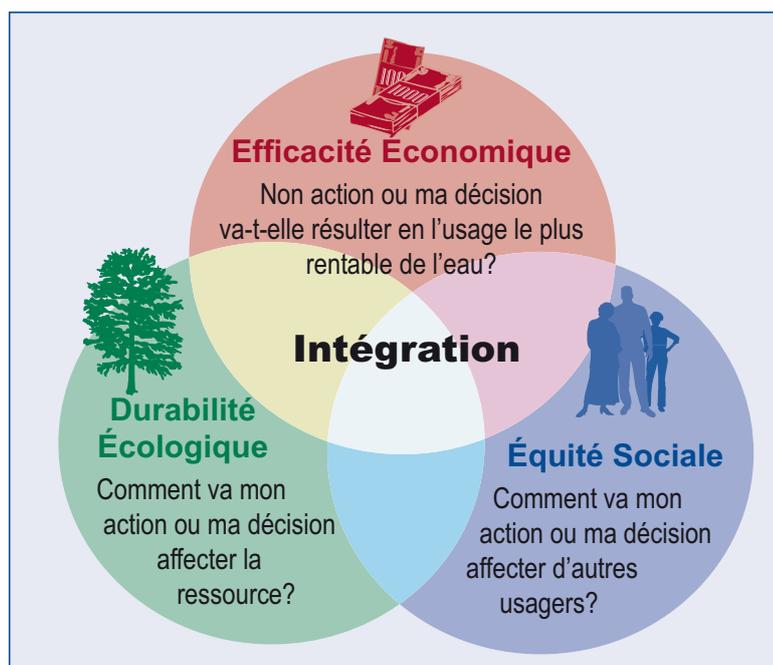
1. La gestion intégrée des ressources en eau et ses principes

La Gestion intégrée des ressources en eau (GIRE) est une approche holistique de la gestion des ressources en eau encouragée à travers le monde afin de permettre de mieux comprendre, protéger et développer, d'une manière coordonnée, les ressources en eau et de contribuer ainsi au développement durable. Le Partenariat mondial pour l'eau définit la GIRE comme suit :

« La gestion intégrée des ressources en eau est un processus qui favorise le développement et la gestion coordonnés de l'eau, des terres et des ressources connexes, en vue de maximiser, de manière équitable, le bien-être économique et social en résultant, sans pour autant compromettre la pérennité d'écosystèmes vitaux ».²

La GIRE repose sur trois principes : équité sociale, efficacité économique et pérennité écologique. Ces principes articulent une méthode pour analyser et, ultérieurement, gérer les ressources en eau de manière à produire un résultat coordonné. Nous voyons une représentation de l'interaction entre les principes dans la figure 1.1

Équité sociale – renvoie aux conséquences des décisions et actions affectant les différents usagers d'eau. L'accent tombe tout particulièrement sur la nécessité de garantir un accès équitable



aux ressources en eau, à l'utilisation de ces ressources et aux bénéfices qui peuvent en découler, pour tous les usagers et en particulier pour les usagers défavorisés.

Efficacité économique – renvoie à la nécessité de faire l'usage le plus économique des ressources en eau afin de réaliser un rendement maximal et de tirer ainsi le maximum de bénéfices pour le plus grand nombre d'habitants. La valeur dont il s'agit n'est pas une simple question de prix ; elle devrait inclure aussi les coûts et bénéfices sociaux et environnementaux actuels et futurs.

Pérennité écologique – renvoie à la reconnaissance de l'environnement lui-même en tant qu'usager d'eau et demande le maintien des services

Figure 1.1 – Les principes de la GIRE et leur interaction

fournis par les écosystèmes. À ce titre, les ressources en eau ne devraient pas être épuisées au-delà des limites de leur reconstitution au moyen de processus naturels ou par l'intervention humaine.

Pour plus d'information sur la GIRE et ses principes, veuillez consulter la deuxième partie de l'ensemble des matériels GIRE, intitulée 'Comprendre le contexte – Le rôle du gouvernement local dans la GIRE'.

² La gestion intégrée des ressources en eau, TAC Background Papers #4, Global Water Partnership Technical Advisory Committee, Stockholm: 2000, p. 24

2. Options ouvertes aux gouvernements locaux pour l'engagement en faveur de la GIRE

La manière dont les ressources en eau (eau souterraine, lacs, ruisseaux, rivières, etc.) sont gérées a un impact direct sur les responsabilités et mandats des gouvernements locaux. Des ressources en eau en mauvais état peuvent réduire l'efficacité et la qualité de beaucoup de services fournis par le gouvernement local et dont il doit répondre.

De même, un grand nombre d'actions entreprises par les gouvernements locaux ont un impact sur les ressources en eau dans le bassin hydrologique et peuvent affecter les usagers en aval et parfois aussi en amont.

Les gouvernements locaux peuvent jouer un rôle important pour renforcer l'efficacité de la GIRE. Comme le montrent les sections suivantes, il existe de nombreuses opportunités pour les gouvernements locaux de s'engager dans la gestion des ressources en eau et de répondre ainsi aux besoins non seulement des usagers mais aussi de l'environnement aquatique naturel, sur le plan local et, au bout du compte, ailleurs dans le bassin.

Choisir la bonne approche

Une fois l'engagement pris en faveur de la GIRE, les gouvernements locaux doivent sélectionner l'approche la mieux adaptée aux circonstances et capacités locales. Les sections 2.1 et 2.2 du présent document identifient deux options que les gouvernements locaux peuvent considérer en s'engageant dans la GIRE. Ces options sont :

- a) **La GIRE au niveau local** – Les gouvernements locaux peuvent contribuer à la GIRE en prenant en compte l'état des ressources en eau dans l'exécution de leur mandat. Les principes de la GIRE appuient les processus de planification et de prise de décision dans le cadre de chaque mandat. La décision de n'introduire la GIRE que dans le cadre d'un ou deux mandats ou bien de l'appliquer transversalement dans tous les services concernés dépendra des conditions locales. L'approche choisie se situera forcément entre ces deux extrémités et ne restera pas nécessairement statique ; il est prévu que l'approche adoptée évoluera et couvrira un nombre croissant de mandats avec le temps.
- b) **La GIRE au-delà des frontières des gouvernements locaux** – Le meilleur moyen de réaliser l'intégration est la coopération. Ce qui est important au niveau local l'est également au-delà des frontières locales. Les gouvernements locaux peuvent créer des synergies en coordonnant les activités GIRE avec les gouvernements locaux voisins et les autres gouvernements locaux dans le même bassin hydrologique ('collaboration horizontale'). Si le cadre institutionnel le permet, des opportunités pourront se présenter pour porter les intérêts locaux à l'attention des échelons supérieurs du gouvernement national ou des institutions nouvellement créées du bassin hydrologique ('collaboration verticale').

Le rapprochement des deux options – actions prises à l'intérieur et à l'extérieur des frontières locales – s'appellera dans le présent document l'approche 'à deux voies'. Cette combinaison est susceptible de produire les meilleurs résultats. Toutefois, cette option n'est pas obligatoirement la voie la plus praticable ou la plus appropriée vers la GIRE pour tous les gouvernements locaux. Chaque gouvernement local aura à identifier le point d'entrée dans la GIRE le mieux adapté aux conditions et aux défis de sa région locale particulière.

La décision à prendre quant à la possibilité ou impossibilité d'appliquer la 'GIRE au-delà des frontières locales' – donc l'approche 'à deux voies' – dépendra des opportunités de concertation entre le gouvernement local et les agences et autorités de gestion des ressources en eau au niveau du bassin hydrologique et au niveau national.

La Figure 2.1 montre les deux options impliquées par l'approche 'à deux voies'.

Approche à deux voies

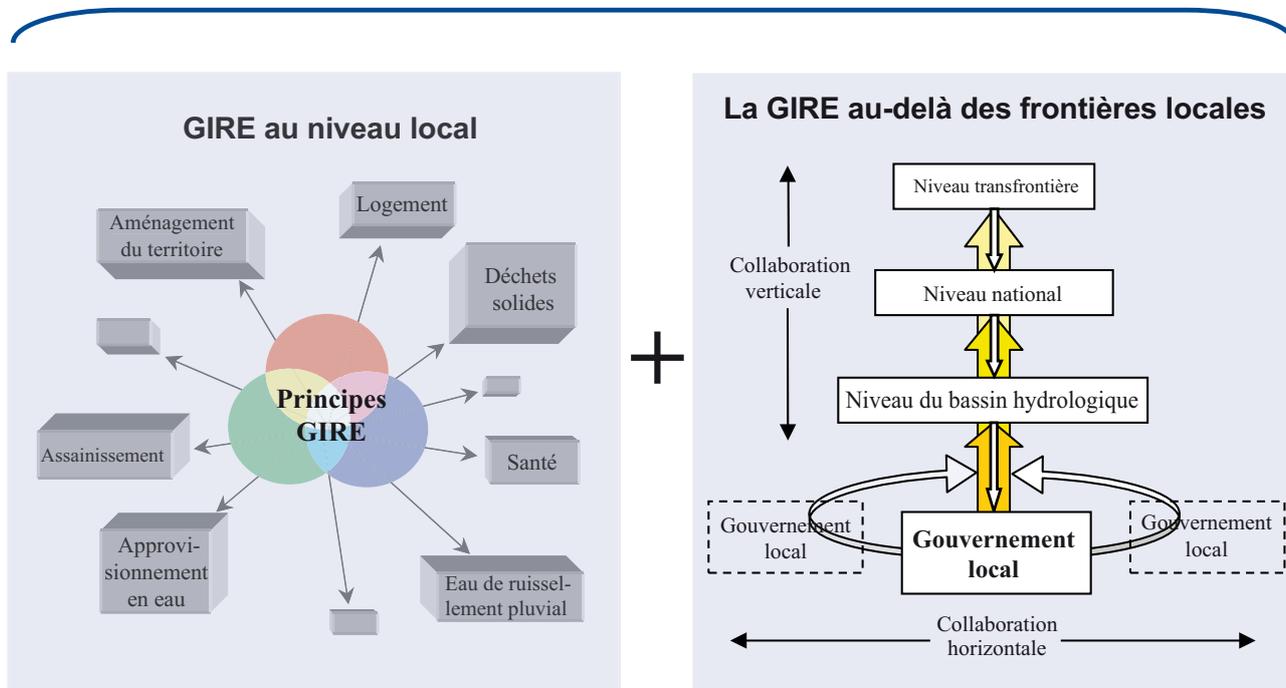


Figure 2.1 – L'approche 'à deux voies' de la GIRE

2.1 La GIRE au niveau local – l'application des principes dans le cadre des mandats des gouvernements locaux

Comme il a été brièvement signalé plus haut, les principes de la GIRE peuvent s'appliquer dans une plus ou moins grande mesure à toute une gamme de fonctions du gouvernement local. Il pourrait s'agir d'une approche élémentaire qui intégrerait des actions GIRE simples dans l'activité quotidienne menée dans le cadre d'un ou deux mandats. À l'autre bout de l'échelle, il pourrait s'agir d'inclure l'application de mesures GIRE dans tous les mandats concernés, ce qui constituerait une approche plus intégrée. Dans beaucoup de cas, les gouvernements locaux pourraient décider de commencer par quelques mandats sélectionnés, quitte à chercher ensuite des opportunités d'expansion à mesure que leur processus GIRE prendrait de l'envergure.

Baucoup de mandats de gouvernements locaux sont étroitement liés aux ressources en eau. Ce lien est une relation réciproque, l'exécution de certains mandats ayant un impact sur les ressources en eau et vice versa. Quelques mandats ont un lien évident avec les ressources en eau, tels que l'approvisionnement en eau et la gestion des eaux de ruissellement pluvial. D'autres ont un rapport moins évident aux ressources en eau, tels que l'aménagement du territoire. La figure 2.2 énumère les mandats concernés, en distinguant ceux qui sont directement et indirectement liés aux ressources en eau.

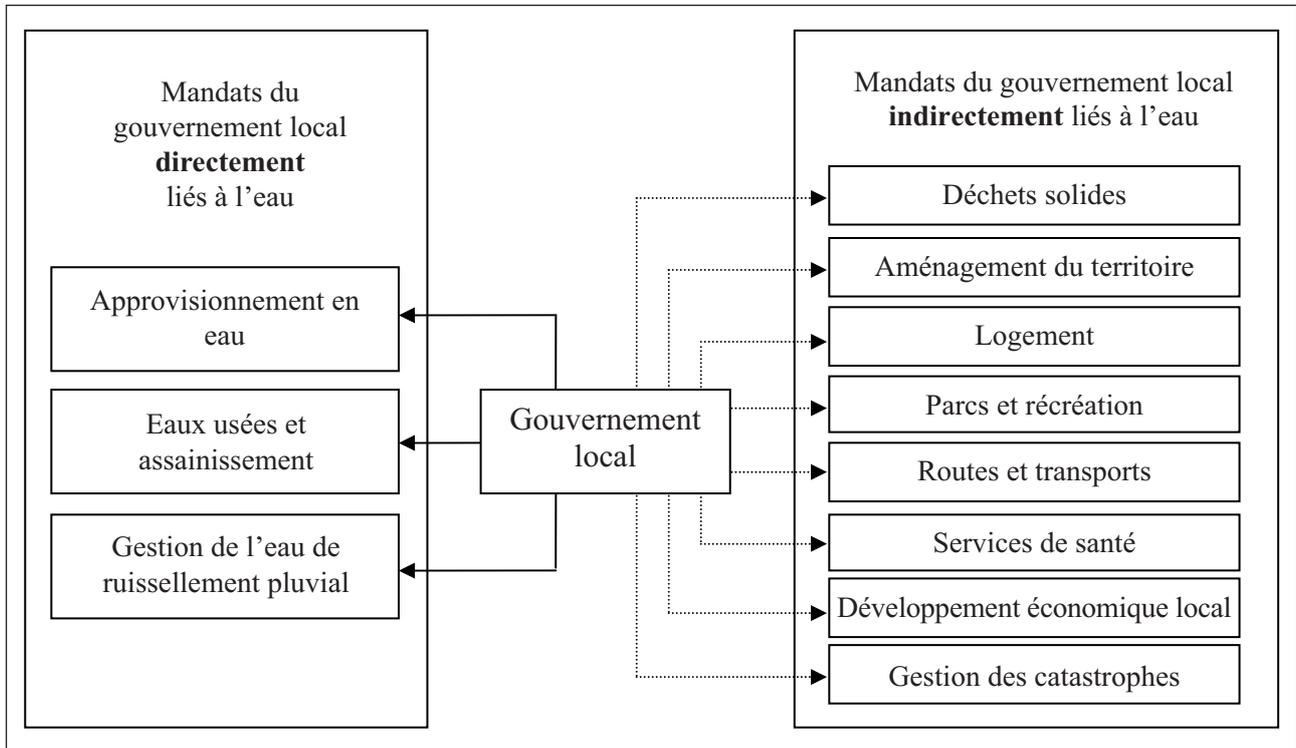


Figure 2.2 Mandats du gouvernement local directement et indirectement liés aux ressources en eau

Le choix des mandats auxquels un gouvernement local appliquera initialement les principes de la GIRE dépendra d'un ensemble de facteurs et de conditions spécifiques de la région locale. En décidant quels mandats cibler, le gouvernement local devrait déterminer, par exemple, dans quels domaines les actions auraient le plus grand impact immédiat, quels domaines ont été désignés pour l'amélioration et lesquels sont susceptibles de rapporter les plus gros bénéfices concrets pour l'investissement le plus faible.

La Figure 2.3 montre comment la GIRE peut commencer modestement et, avec le temps, prendre de l'ampleur jusqu'à son intégration généralisée.

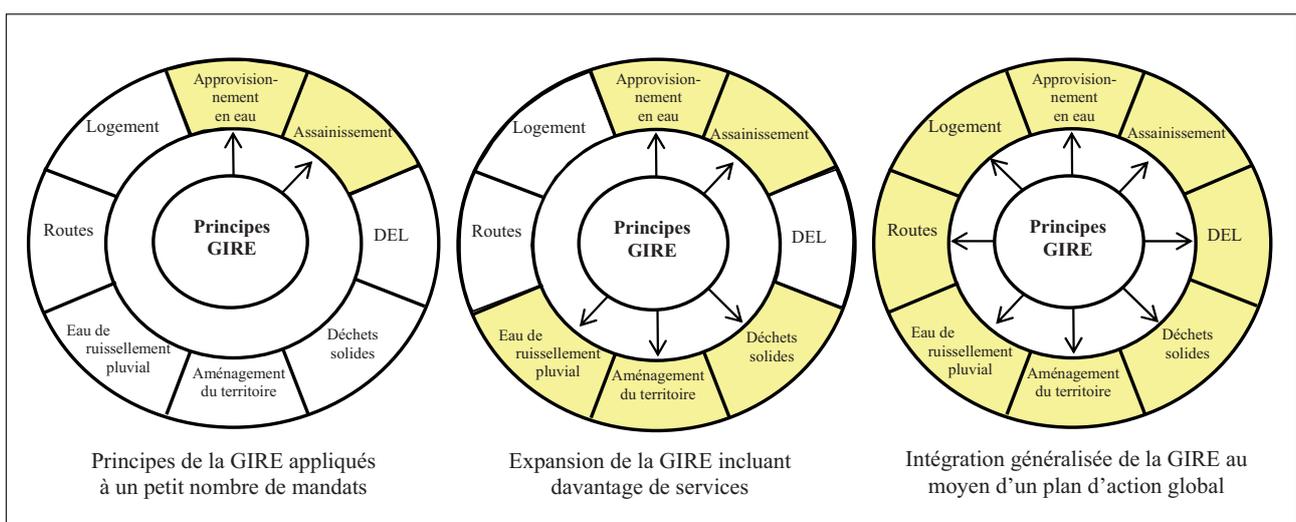


Figure 2.3 Expansion de la GIRE jusqu'à son intégration générale

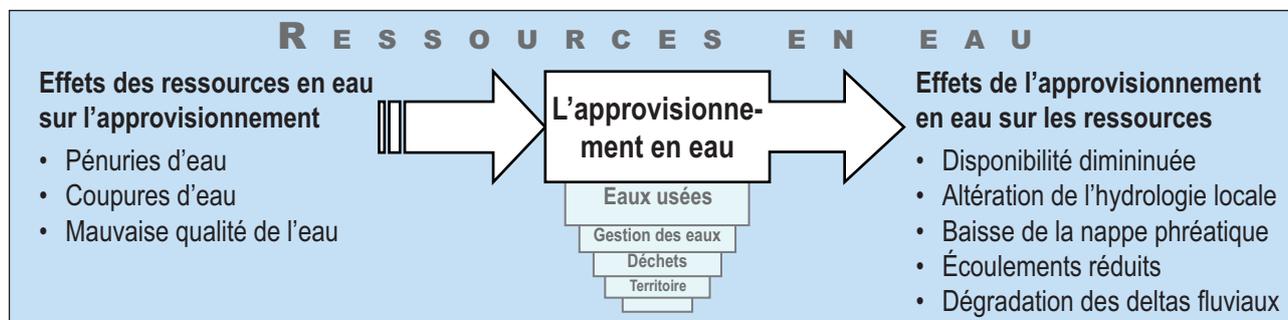
L'application des principes de la GIRE dans l'ensemble des services du gouvernement local peut s'articuler au moyen de nombreuses petites actions orientées sur la gestion des ressources en eau. Même si elles ne sont que d'une portée limitée et qu'elles ne soient appliquées qu'à deux ou trois mandats, les actions initiales peuvent influencer l'amélioration de l'équité sociale, de l'efficacité économique et de la pérennité environnementale.

La focalisation sur un nombre de services réduit convient particulièrement aux administrations de taille modeste dotées de ressources financières et humaines limitées. Elle peut être aussi le point de départ le mieux adapté aux administrations qui mettent en œuvre des mesures GIRE pour la première fois. Bien que des avancées modestes vers la GIRE puissent paraître insignifiantes au début, elles vaudront toujours mieux que de ne rien faire. Un tel début peut entraîner le lancement de nombreuses autres initiatives, dont l'effet cumulatif commencera bien à avoir un impact sensible au sein de la communauté et à encourager l'articulation d'une mise en œuvre plus globale de la GIRE.

Les sections 2.1.1 à 2.1.11 mettent l'accent sur les liens spécifiques entre les mandats du gouvernement local énumérés dans la figure 2.2 et les ressources en eau. Ces sections décrivent les impacts des ressources en eau sur chaque mandat et, en même temps, la manière dont chaque mandat peut avoir un impact sur les ressources en eau.

2.1.1 L'approvisionnement en eau

L'approvisionnement en eau constitue l'un des mandats les plus importants de tout gouvernement local, car la fourniture de ce service de base a un impact capital sur les niveaux de vie. Un approvisionnement en eau sûr et fiable peut aider à réaliser une amélioration des moyens d'existence, de la santé et de la fréquentation scolaire et contribuer ainsi à l'éradication de la pauvreté.



Ressources en eau → Mandat

L'approvisionnement en eau dépend directement de l'état des ressources en eau et de l'accès à une source fiable. Dans les régions où l'eau est rare, soit de façon permanente soit suite à une sécheresse, la population locale est en risque de **pénuries** et de **coupures d'eau**. Dans de telles circonstances les niveaux de vie peuvent souffrir en raison du manque d'eau potable et d'eau pour la lessive, l'assainissement et les jardins, ce qui peut avoir un impact sur la santé et la productivité. Par ailleurs, les usagers domestiques peuvent faire face à un accès restreint à des ressources de plus en plus rares en raison de demandes concurrentes de la part de gros usagers plus profitables tels que l'agriculture, l'industrie et l'exploitation minière.

La **qualité de la source d'eau** peut avoir un impact considérable sur l'approvisionnement en eau. Une qualité médiocre peut être d'origine naturelle ou bien liée à l'activité humaine dans le bassin versant. La prolifération d'algues, la turbidité, la salinisation et la contamination de l'eau par des pathogènes et des carcinogènes tels que le cryptosporidium et l'arsenic peuvent restreindre l'approvisionnement en eau à partir d'une source où il n'existe pas de techniques de traitement pour résoudre le problème.

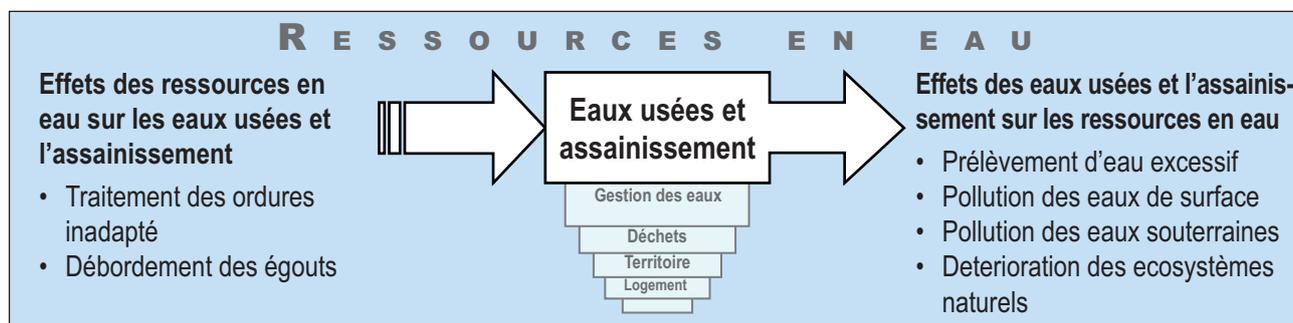
Mandat → Ressources en eau

L'approvisionnement en eau à partir de sources en surface et souterraines **réduit la disponibilité des ressources en eau pour d'autres usages locaux, l'environnement et les usagers en aval**. C'est particulièrement vrai pour les environs des grandes villes, où une demande démesurée en eau peut se manifester.

Les prélèvements d'eau pour les usages domestiques et le développement d'infrastructures d'approvisionnement peuvent **modifier l'hydrologie locale** et avoir des répercussions pour les usagers en aval comme pour l'environnement. Les prélèvements non durables à partir d'eaux souterraines **font baisser la nappe phréatique** et peuvent provoquer **l'assèchement des sources, ruisseaux et terrains marécageux** qu'elle alimente. Le soutirage excessif d'eau des rivières peut avoir des conséquences semblables en raison des **débats réduits**. À une échelle plus large, la construction de barrages destinés à l'approvisionnement en eau des grandes villes et des vallées alluviales, par exemple, modifie les configurations d'écoulement et retient les sédiments, ce qui provoque la **détérioration des deltas fluviaux**.

2.1.2 Eaux usées et assainissement

Les installations d'assainissement et le traitement des eaux usées ont plusieurs liens avec le cycle hydrologique. Ceux-ci diffèrent en fonction du type de technologie d'assainissement employé et du type d'équipements de collecte, de transport et de traitement des eaux usées disponible.



Ressources en eau → Mandat

Les systèmes d'assainissement qui emploient des toilettes à chasse d'eau ont besoin d'eau pour fonctionner. Si une pénurie d'eau locale fait que l'approvisionnement en eau n'est pas assez fiable pour actionner les chasses d'eau, le système ne fonctionne plus et l'évacuation peut devenir un **problème** compromettant la santé publique.

Beaucoup de systèmes d'évacuation des eaux usées sont combinés avec les systèmes d'évacuation des eaux de ruissellement. Les débits importants d'eaux de ruissellement pendant de fortes pluies peuvent provoquer le **débordement du système** et dépasser la capacité des stations d'épuration des eaux usées. L'inondation qui peut en résulter peut poser un risque pour la santé de la population locale.

Mandat → Ressources en eau

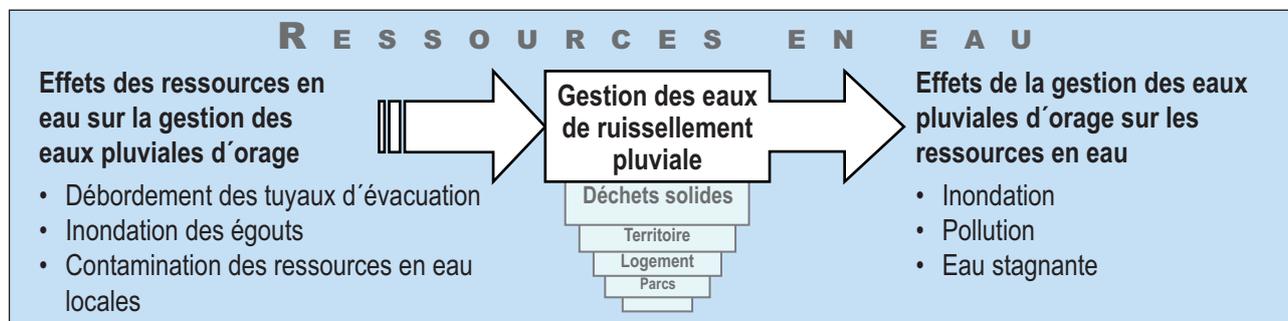
Bien que les volumes soient modestes en comparaison avec d'autres usages de l'eau, les toilettes à chasse d'eau entament sérieusement les provisions d'eau traitée locales. Cela peut avoir pour résultat un **prélèvement d'eau excessif** à partir des ressources en eau locales, ce qui pose la question de savoir si les rares provisions d'eau douce devraient servir à l'évacuation des déchets humains.

Les toilettes à chasse d'eau demandent aussi la collection, le transport et l'évacuation des eaux usées résultantes. Cela peut avoir des impacts considérables sur les usagers en aval, car une mauvaise gestion des infrastructures qui fuient, des méthodes de collecte médiocres et des traitements insuffisants peuvent entraîner la **pollution** des cours d'eau qui reçoivent les déversements. **L'environnement naturel peut également souffrir** en conséquence.

Dans beaucoup de zones périurbaines, les habitants dépendent de latrines sèches (latrines LAA, toilettes à diversion d'urine, etc.) qui ne demandent pas d'eau et ne sont donc pas associées aux questions d'approvisionnement en eau et de gestion des eaux usées. Cependant, surtout lorsqu'elles sont construites à proximité de puits ou dans des zones où la nappe phréatique est élevée, ces latrines peuvent provoquer la **pollution des eaux souterraines**. Lorsque les latrines sont bien conçues, cette pollution devrait être relativement facile à contrôler et ne devrait poser qu'un léger risque.

2.1.3 Gestion des eaux de ruissellement pluvial

La gestion de l'eau de ruissellement pluvial est étroitement liée aux ressources en eau par le biais de l'influence exercée par les infrastructures d'évacuation des eaux de ruissellement sur l'hydrologie locale et les égouts pendant de fortes précipitations. Les eaux de ruissellement pluvial constituent aussi une source d'eau douce et, si elles sont bien gérées, peuvent être collectées en vue d'accroître les provisions locales.



Ressources en eau → Mandat

Si la conception des infrastructures d'évacuation des eaux de ruissellement pluvial n'a pas prévu une capacité suffisante, celles-ci peuvent **déborder** au cours de précipitations extrêmes. Dans les systèmes où les eaux de ruissellement et les eaux usées ne sont pas séparées, de tels débordements provoquent **l'inondation des égouts** avec le risque de **contamination de la zone par les eaux usées non traitées**.

Mandat → Ressources en eau

Les égouts pluviaux sont souvent conçus pour évacuer rapidement de gros débits en surface, ce qui réduit les taux d'interception et de capacité d'infiltration du sol. Cela peut avoir de nombreuses conséquences pour les ressources en eau.

Le volume accru d'eau de ruissellement peut causer **l'inondation** aussi bien des égouts eux-mêmes que des plans / cours d'eau récepteurs. L'impact physique du débit supérieur peut également provoquer l'érosion des berges et la sédimentation des lits des rivières et des ruisseaux. Les systèmes d'égouts qui interceptent et retiennent les eaux de ruissellement peuvent aider à atténuer ces problèmes.

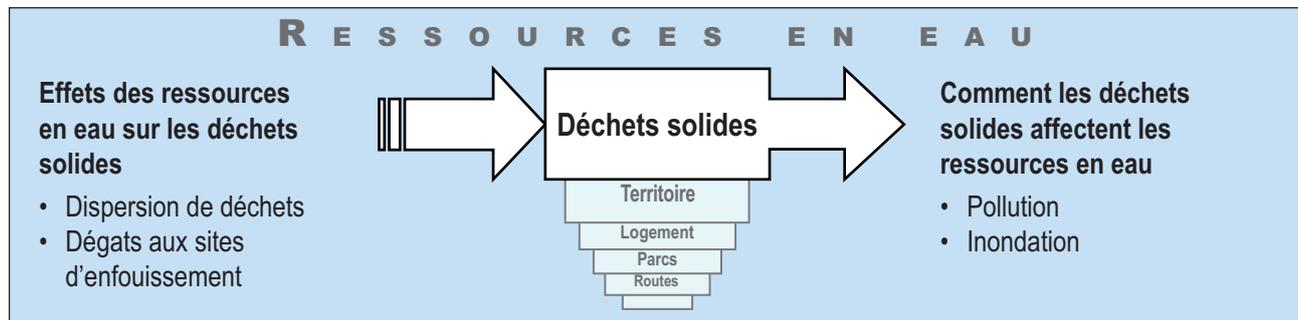
Les égouts pluviaux ont tendance à drainer les zones développées qui contiennent souvent des polluants tels que des huiles moteurs et des pesticides agricoles. S'il n'existe aucun dispositif de traitement des eaux de ruissellement, il y a une forte possibilité que ces polluants soient transportés dans les cours d'eau locaux et qu'ils entraînent **la pollution**.

Un système inadéquat d'évacuation des eaux de ruissellement peut avoir de nombreux impacts. Les systèmes d'égout pluviaux mal conçus et mal entretenus peuvent créer des nappes **d'eau stagnante** qui deviennent des zones de reproduction pour les vecteurs de maladies comme le paludisme. Les canaux d'évacuation bouchés et les systèmes non conçus pour les forts débits peuvent également causer des inondations, aussi bien localisées qu'en amont, à mesure que les forts débits s'accumulent.

Les systèmes d'évacuation des eaux pluviales bien conçus où le ruissellement est collecté et stocké pour l'usage futur peuvent aussi avoir un impact positif sur l'environnement hydrologique naturel en allégeant la demande en eau à partir des sources d'eau douce.

2.1.4 Déchets solides

Les déchets solides peuvent avoir un impact sur les ressources en eau par la contamination des plans d'eau et le blocage des canaux d'évacuation.



Ressources en eau → Mandat

La construction de sites d'enfouissement des déchets dans des zones susceptibles d'inondation peut rendre les sites vulnérables pendant les périodes de fortes précipitations et pendant les tempêtes. Sans mesures atténuantes en place, de tels événements peuvent produire **la dispersion de déchets**, qui demandent des opérations de nettoyage coûteuses. Les **inondations** posent aussi des **risques pour les sites d'enfouissement** qui ne sont pas suffisamment protégés, ce qui peut entraîner la nécessité de mesures de réhabilitation coûteuses.

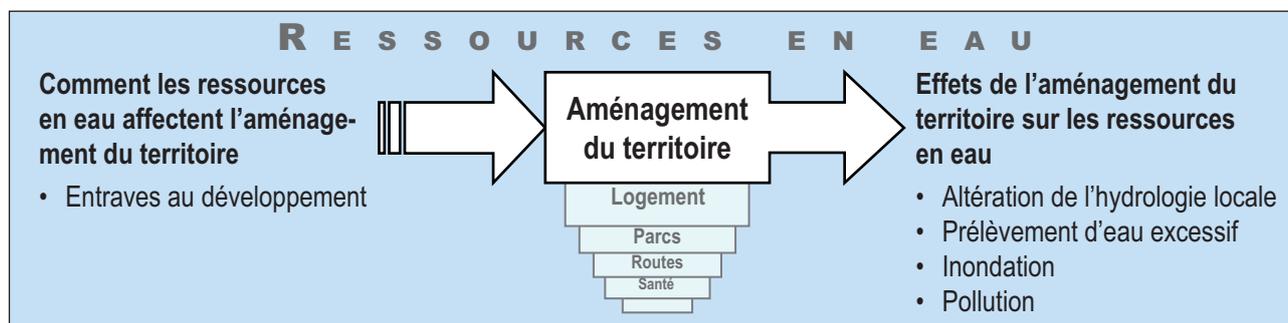
Mandat → Ressources en eau

Une mauvaise évacuation des déchets solides peut entraîner **la pollution** des ressources en eau par la contamination directe des masses d'eau et le lessivage dans les eaux souterraines de substances nocives provenant des sites d'enfouissement de déchets solides et de déchets dangereux. La pollution des ressources en eau par les déchets solides peut avoir lieu à différents points : au point d'origine, lorsque les déchets ne sont pas adéquatement collectés ; au cours du transport ; à la décharge finale. Le problème peut avoir un impact indirect sur les industries locales – telles que la pêche, par exemple, au cas où du mercure apparaîtrait dans les provisions d'eau.

Les déchets solides non collectés ou mal collectés bouchent les canaux d'évacuation naturels ou artificiels et ont le potentiel de provoquer des **inondations** localisées.

2.1.5 Aménagement du territoire

Certains types d'aménagement du territoire peuvent provoquer des altérations considérables des ressources en eau par le biais de changements dans l'hydrologie locale, d'une plus forte demande en eau à partir des sources locales et d'une pollution accrue.



Ressources en eau → Mandat

Pour certains types d'utilisation du sol, tels que l'agriculture, l'industrie et le logement, un approvisionnement fiable en eau peut être une condition préalable. Les régions qui souffrent déjà d'une pénurie d'eau pourraient ne pas fournir assez d'eau pour répondre à la demande associée à l'utilisation du sol prévue par le plan d'aménagement, ce qui représenterait une **entrave au développement**.

Les terres situées sur les plaines d'inondation peuvent connaître des inondations régulières. Le développement de ces terres sans mesures de protection suffisantes peut entraîner des dégâts coûteux lors d'inondations et peut rendre difficile l'assurance des propriétés et des infrastructures.

Mandat → Ressources en eau

Les changements dans l'utilisation du sol aboutissent à des **changements dans l'hydrologie locale**. C'est particulièrement le cas des surfaces dures qui viennent remplacer les surfaces perméables au fur et à mesure de la transformation des configurations du ruissellement et de l'infiltration, en provoquant ainsi des érosions et une sédimentation accrue des lits des ruisseaux et des rivières. Des changements semblables peuvent s'observer sur les surfaces molles. Par exemple, les plantations forestières peuvent retenir le ruissellement et réduire ainsi les écoulements vers les cours d'eau et aquifères (on notera cependant aussi que dans certains endroits l'afforestation peut réduire les érosions du sol et le risque d'inondation, car les arbres atténuent le ruissellement).

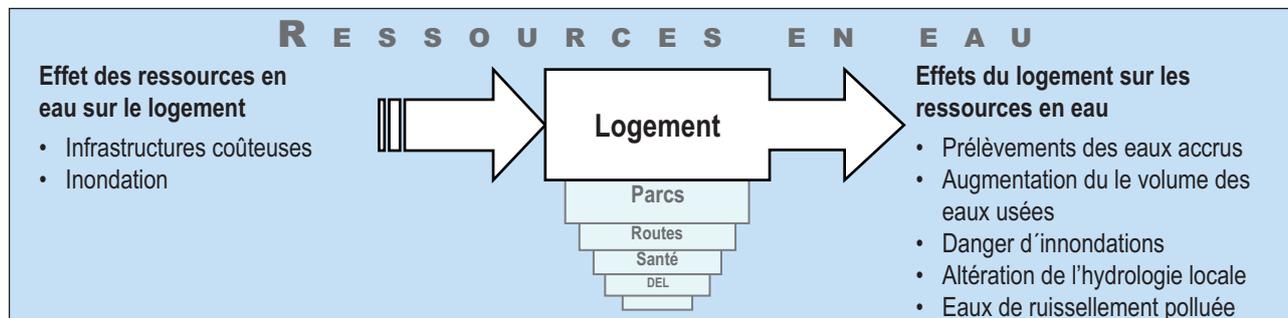
La demande en eau associée à certaines utilisations du sol telles que l'agriculture irriguée et certaines industries peut être élevée et peut réduire la disponibilité de l'eau pour les autres usagers de la commune ou en aval. Dans de telles circonstances, l'environnement naturel lui-même devrait être considéré comme un usager, et il pourrait être mis à mal à mesure que l'on recourt à des **prélèvements excessifs** pour répondre à l'accroissement de la demande.

La transformation de la végétation naturelle en surfaces dures peut augmenter le **risque d'inondations** aussi bien localement qu'en aval. Moins d'eau s'infiltré dans le sol pendant de fortes pluies ; aussi le ruissellement entre-t-il plus rapidement et en volumes plus importants dans les cours d'eau, ce qui peut aboutir à des accroissements dramatiques des débits de pointe.

Certains types d'utilisation du sol peuvent avoir des implications pour la qualité des ressources en eau par le déversement de **polluants** dans les masses d'eau locales. C'est particulièrement vrai pour l'agriculture, l'exploitation minière et de nombreux types d'industries lourdes.

2.1.6 Logement

Le développement du logement a un impact considérable sur les ressources en eau en raison de la croissance concomitante de la population et de la transformation du paysage naturel. Les conséquences peuvent être diverses selon que le développement est sous forme de logements planifiés ou d'agglomérations informelles.



Ressources en eau → Mandat

Les nouveaux projets de logement nécessitent l'accès à un approvisionnement en eau fiable. La construction de nouveaux ensembles d'habitations dans des régions souffrant de pénuries d'eau peut avoir pour résultat des interruptions de l'alimentation en eau, ce qui accroîtra la **nécessité d'infrastructures coûteuses**, telles que les projets de transfert d'eau.

La construction de nouveaux ensembles d'habitations près des rivières sans évaluation préalable du risque d'inondation peut exposer ces ensembles à des **inondations** régulières. Les coûts des inondations peuvent être considérables et les propriétaires pourraient éprouver des difficultés à faire assurer leurs biens contre les dommages causés par les inondations.

Mandat → Ressources en eau

L'approvisionnement en eau des nouveaux ensembles d'habitations peut avoir un impact négatif sur les autres usagers soit au sein de la collectivité locale soit en amont et en aval du bassin hydrologique à mesure que la quantité d'eau disponible diminue. L'environnement peut lui aussi souffrir des **prélèvements d'eau accrus** à partir des sources naturelles.

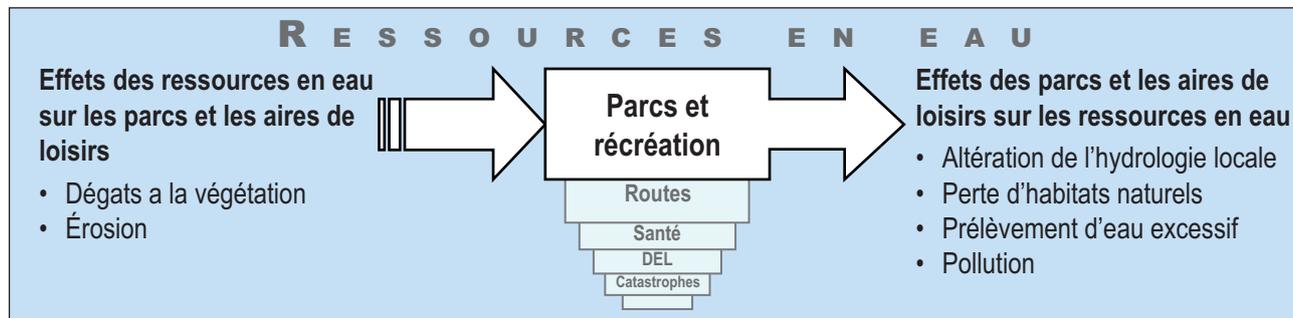
Les nouveaux ensembles d'habitations **augmentent le volume des eaux usées**. Un traitement et une évacuation inadéquats de l'effluent peuvent polluer les sources locales d'eaux souterraines et de surface et provoquer des problèmes de santé. Cela est particulièrement vrai pour les agglomérations informelles.

La transformation de l'environnement naturel en paysage urbain entraîne souvent le remplacement des surfaces couvertes de végétation par des surfaces dures. Cela peut créer un **plus grand risque d'inondation** car le ruissellement accru dû à l'absence de toute végétation pouvant intercepter les écoulements et à la réduction des taux d'infiltration dans le sol entraîne le déversement rapide de volumes plus importants dans les cours d'eau locaux. Par ailleurs, le ruissellement accru érode les berges des rivières et dépose des quantités élevées de sédiments dans les rivières et les lacs, ce qui produit une **altération de l'hydrologie locale**.

Il peut en résulter aussi de la **pollution**, car une bonne partie du ruissellement provient des routes et des zones de stationnement où des huiles moteurs sont le plus souvent présentes.

2.1.7 Parcs et récréation

La construction et la gestion des parcs et des aires de loisirs sont souvent étroitement liées aux ressources en eau par le biais des changements de la végétation, de la manipulation des cours d'eau et des demandes en irrigation.



Ressources en eau → Mandat

Selon le type de paysage et de végétation choisis, les parcs et les aires de loisirs peuvent subir des dommages dus à des précipitations insuffisantes et à la sécheresse. Les périodes de faibles précipitations peuvent **abîmer la végétation** à mesure que les espèces non résistantes à la sécheresse périssent et que les pelouses et les terrains de sport se dessèchent.

Les installations de drainage mal conçues, dans les parcs et aires de loisirs, peuvent avoir pour résultat des **inondations** et des érosions lors de fortes précipitations. Des nappes d'eau stagnantes empêchent l'utilisation des parcs et terrains de sports et peuvent détruire certaines espèces. L'absence de bassins de stockage ou de canaux d'évacuation efficaces peut entraîner **l'érosion par ravelines**.

Mandat → Ressources en eau

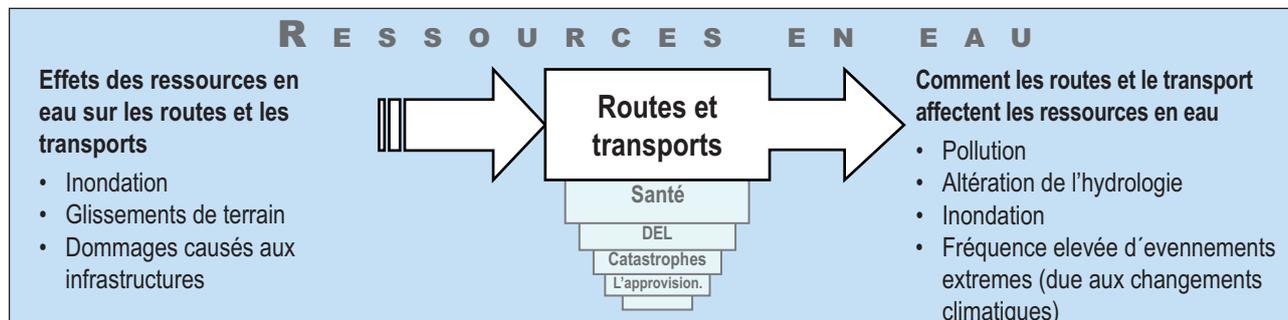
La construction de parcs et d'aires de loisirs peut impliquer l'élimination de la végétation indigène et l'introduction d'espèces végétales exogènes. Ces changements peuvent avoir un impact sur l'équilibre de l'**écosystème fluvial** et aboutir à une **perte d'habitat naturel**. Il peut en résulter aussi un ruissellement accru qui érode les berges des rivières, transfère des quantités élevées de limon sur les lits des rivières et ruisseaux et augmente le risque d'inondation.

Les parcs et aires de loisirs ont souvent besoin d'irrigation pour l'entretien des pelouses, des terrains de sport et des plantes exotiques. Les techniques d'irrigation inefficaces, telles que l'irrigation par aspersion (associée à de fortes pertes par évaporation) peuvent s'avérer être une utilisation peu économique des rares ressources en eau et aboutir à **un soutirage excessif** qui laisse moins d'eau pour l'environnement et les autres usagers locaux.

La présence de cimetières à proximité de sources d'eau souterraines et de surface peut causer de **la pollution** et accroître ainsi les risques pour la santé des usagers de ces eaux

2.1.8 Routes et transports

Les réseaux de transport locaux (routes, chemins de fer et ponts) sont susceptibles d'affecter les ressources en eau et réciproquement. Celles-ci doivent donc être prises en compte lors de l'élaboration des plans de transport privés et publics et avant la construction des infrastructures.



Ressources en eau → Mandat

Les routes et les infrastructures de transport construites à proximité des cours d'eau peuvent être sérieusement affectées lors d'**inondations** et de **glissements de terrain** dus à des pluies torrentielles. De tels événements peuvent mettre les infrastructures **hors d'usage** pendant de longues périodes et occasionner des **dommages coûteux aux routes et aux voies ferrées**.

Mandat → Ressources en eau

Le ruissellement provenant des routes peut souvent contenir des huiles moteurs et des déchets qui sont ensuite transférés aux cours d'eau, qui sont ainsi **pollués**. Les cours d'eau et les routes à grande circulation sont les « artères du développement » – leurs tracés respectifs sont un facteur important de minimisation de la pollution.

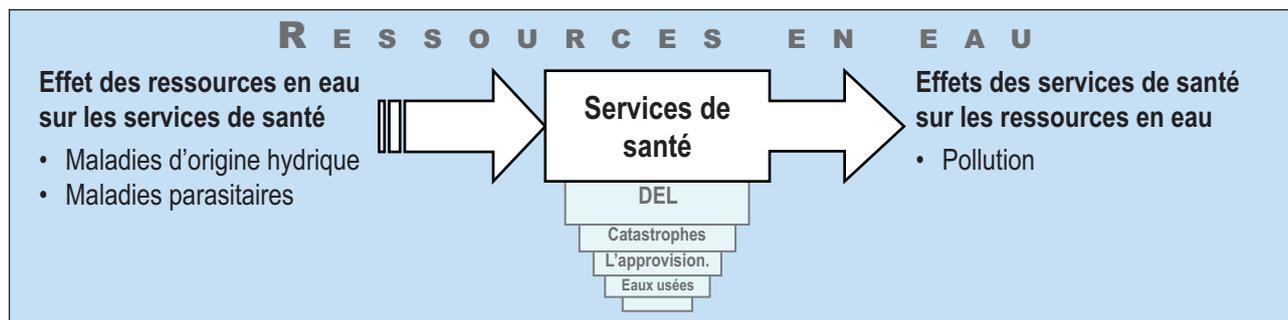
Les routes produisent un ruissellement accru des eaux de pluie, l'écoulement étant concentré et canalisé vers les cours d'eau. Cela altère les ruisseaux et rivières dans la mesure où les taux de ruissellement accrus érodent les berges des rivières et transportent des volumes élevés de sédiments, en particulier dans le cas des routes en terre. Des **inondations** peuvent aussi se produire car les surfaces imperméables des routes augmentent les débits de pointe maximale pendant les orages.

Pendant les crues, les ponts mal conçus pour les débits exceptionnels peuvent former des barrages. Cela peut exacerber l'impact des **inondations** localisées, l'eau s'accumulant en amont du pont et l'écoulement changeant de cours.

Dans une perspective plus large, la construction des routes mène à une prolifération accrue de véhicules laquelle, s'ajoutant à un réseau routier déjà dense et à un volume de circulation en croissance constante, a des implications à long terme pour la pollution et le changement climatique. Cela peut **augmenter la fréquence des inondations et des sécheresses**.

2.1.9 Services de santé

La santé de la population locale est étroitement liée à une alimentation en eau sûre et fiable et à un assainissement adéquat, ainsi qu'à l'efficacité des systèmes de drainage.



Ressources en eau → Mandat

Les impacts négatifs des ressources en eau sur la santé sont souvent le fait d'une mauvaise gestion de ces ressources plutôt que des ressources elles-mêmes. Les principales causes des maladies liées à l'eau sont en général une eau de mauvaise qualité et des nappes d'eau stagnantes. Ces deux causes peuvent être évitées par une gestion efficace des ressources, y compris le traitement des eaux usées et la gestion de l'eau de ruissellement pluvial.

Plus précisément, les **maladies d'origine hydrique**, telles que le choléra et la diarrhée, peuvent résulter directement du manque d'accès à des services d'approvisionnement en eau et d'assainissement, car elles sont transmises par l'eau destinée à la consommation mais contaminée par les déchets humains.

Des infrastructures de drainage mal conçues peuvent produire des nappes d'eau stagnante qui deviennent des milieux de reproduction pour les vecteurs des **maladies parasitaires** comme le paludisme. Les options d'alimentation en eau, y compris les réservoirs et des barrages en terre / enrochement plus petits, peuvent aussi avoir des impacts sur la santé, car, en plus du risque de malaria, des problèmes supplémentaires (notamment bilharziose (schistosomiase) et vers intestinaux), absents précédemment, peuvent se déclarer.

Une mauvaise santé causée par des services inadéquats d'approvisionnement en eau et d'assainissement et par un système de drainage médiocre peuvent avoir des impacts sociaux et économiques sur l'ensemble de la communauté locale. Les dépenses en soins médicaux du gouvernement local sont susceptibles d'augmenter, au préjudice des financements destinés à d'autres mandats / projets. Par ailleurs, une mauvaise santé communautaire réduit la main-d'œuvre physiquement apte et limite la fréquentation scolaire, ce qui crée un impact à long terme sur l'économie locale.

Mandat → Ressources en eau

L'impact des services de santé sur les ressources en eau peut être important. La résolution de ces problèmes peut toutefois faire l'objet d'autres mandats du gouvernement local tels que le traitement des eaux usées et des déchets solides. Les services de santé devraient, toutefois, être conscients de ces questions et collaborer avec les autres services du gouvernement local pour réduire les impacts.

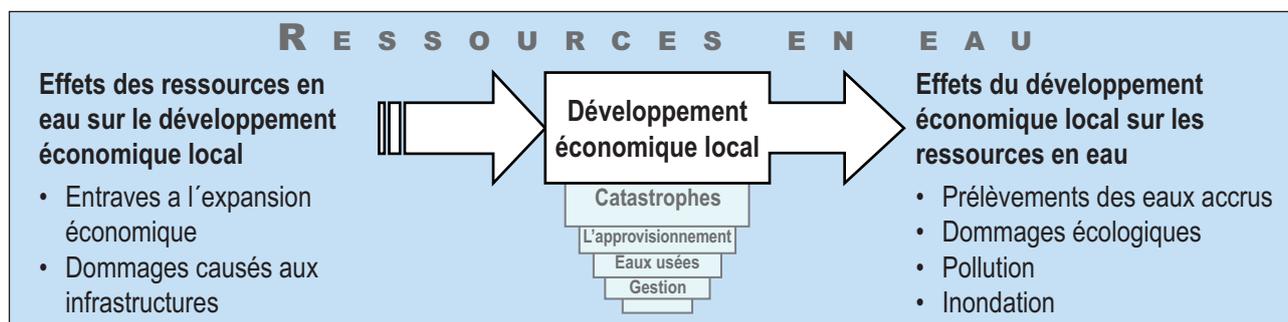
L'évacuation incontrôlée des eaux usées des hôpitaux sans traitement préalable spécifique peut entraîner une **pollution** importante des ressources en eau locales. Les contaminants (tels les microorganismes pathogènes, les métaux lourds, les désinfectants, les détergents, les solvants et les médicaments) peuvent exister dans des concentrations nocives pour l'environnement et poser des risques toxiques ou infectieux pour les habitants.

L'évacuation des déchets solides des hôpitaux et cliniques doit être soigneusement contrôlée aussi car l'incinération et une évacuation inadéquates peuvent contaminer les provisions d'eau locales.

2.1.10 Développement économique local

L'économie locale est basée sur un éventail de différentes entreprises industrielles, agricoles et commerciales qui sont toutes, diversement, usagères d'eau. L'eau est donc un facteur clé de la production et peut être considérée comme indispensable pour la promotion du développement local et, au bout du compte, pour l'éradication de la pauvreté.

L'équilibrage des différents enjeux en matière de développement économique est une tâche particulièrement difficile pour les gouvernements locaux. Dans la plupart des situations, il est impossible de satisfaire également tous les usagers d'eau et il faut établir des priorités pour l'allocation de l'eau et l'octroi des licences. Les groupes les moins puissants de la société sont souvent perdants. Toutefois, c'est souvent la ressource en eau elle-même qui est la plus perdante, puisque la valeur économique des services écosystémiques tend à être largement sous-estimée ou complètement incomprise.



Ressources en eau → Mandat

Les pénuries d'eau restreignent le développement économique global car l'absence de provisions d'eau sûres peut **entraver la croissance industrielle et agricole**. Beaucoup d'industries, comme le traitement des métaux et les usines de papier, demandent des volumes d'eau importants pour fonctionner et les bénéfices agricoles sont souvent basés sur des cultures sous irrigation intensive, comme le coton et le blé.

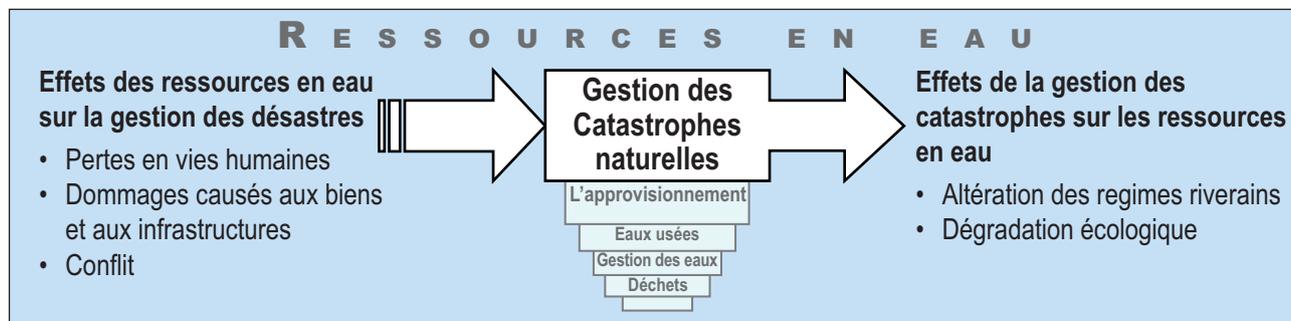
Les inondations peuvent avoir des effets dévastateurs sur l'économie locale, les dommages locaux pouvant impliquer des coûts de construction substantiels. Par ailleurs, les **infrastructures industrielles, agricoles et de transport peuvent rester hors d'usage** pendant de longues périodes à la suite d'inondations. Cela rend difficile la relance de l'économie après le retrait des eaux de crue.

Mandat → Ressources en eau

L'utilisation de l'eau pour le développement économique doit coïncider avec la quantité globale d'eau disponible pour l'usage et sa qualité au niveau local. Les **prélèvements d'eau** accrus destinés à répondre à de nouvelles demandes peuvent entraîner une disponibilité restreinte pour les usagers locaux et en aval et causer des **dommages écologiques** en prélevant de l'environnement des quantités d'eau non durables. D'autres impacts sont exercés par la **pollution** résultant du déversement d'eaux usées industrielles et agricoles dans les masses d'eau locales. Le **risque accru d'inondation** est également associé au développement des terres à des fins économiques.

2.1.11 Gestion des catastrophes naturelles

Quelques-unes des catastrophes naturelles les plus communes en Afrique australe, notamment les inondations et les sécheresses, sont étroitement liées aux ressources en eau. En se préparant à de telles catastrophes, les gouvernements locaux peuvent aider à en réduire les impacts et les coûts lorsqu'ils se produisent.



Ressources en eau → Mandat

Les inondations à grande échelle sont souvent le résultat de fortes précipitations. Les eaux de crue peuvent monter progressivement pendant des périodes de précipitation prolongées ou bien grossir dramatiquement à la suite de précipitations intensives provoquées notamment par des cyclones. Cependant, d'autres circonstances telles que la fonte des neiges en amont et le relâchement d'eau de barrages en amont peuvent aussi provoquer des inondations. Les effets des inondations peuvent être dévastateurs pour les communautés locales en raison des **pertes éventuelles en vies humaines** et des **dommages causés aux biens et aux infrastructures**.

Les sécheresses ont tendance à se produire à la suite de précipitations trop faibles pendant la saison des pluies ou après une série de périodes exceptionnellement sèches et chaudes. Toutefois, la surexploitation des ressources en eau peut causer des sécheresses d'origine humaine en épuisant les aquifères et en vidant les lacs. Les impacts de la sécheresse peuvent être sévères. Ils peuvent entraîner de violents **conflits** entre usagers, la migration des populations et la famine.

Mandat → Ressources en eau

Les mesures de protection contre les inondations peuvent **changer les caractéristiques fluviales**. La plupart des rivières débordent naturellement. La construction de défenses contre leur débordement change l'hydrologie et peut déplacer le problème en aval avec des effets aggravés.

Les mesures réactives contre les sécheresses peuvent **abîmer les écosystèmes aquatiques** ainsi que la faune et la flore qui en dépendent, au fur et à mesure que de nouvelles sources d'eau sont appelées à remédier à la disponibilité défaillante à partir des points d'approvisionnement réguliers. Le transfert d'eau à partir d'autres régions peut fournir une solution temporaire aux pénuries locales mais peut causer des dommages irréparables à l'écologie des sources concernées. Des mesures proactives pour la gestion des sécheresses peuvent contribuer dans une large mesure à l'atténuation de ces impacts.

2.2 La GIRE au-delà des frontières des gouvernements locaux

Les actions au niveau local, comme nous l'avons vu dans la section 2.1, sont une partie essentielle de la GIRE. Les gouvernements locaux peuvent, toutefois, aller plus loin et étendre leurs efforts au-delà des frontières locales en adoptant ainsi l'approche à deux voies vis-à-vis de la GIRE.

L'extension de la GIRE au-delà des frontières locales peut se faire dans deux directions :

- ◆ **horizontalement** – coordination et collaboration entre différents gouvernements locaux
- ◆ **verticalement** – collaboration avec des échelons supérieurs des autorités telles que les agences du bassin hydrologique, le gouvernement national et des institutions transfrontalières

Idéalement, la collaboration verticale est menée à partir d'une base de coordination horizontale entre plusieurs gouvernements locaux. Cela garantit que les intérêts et questions communs sont communiqués verticalement et ont plus de chances d'influencer la législation et les politiques aux niveaux supérieurs. La Figure 2.4 montre ce processus.

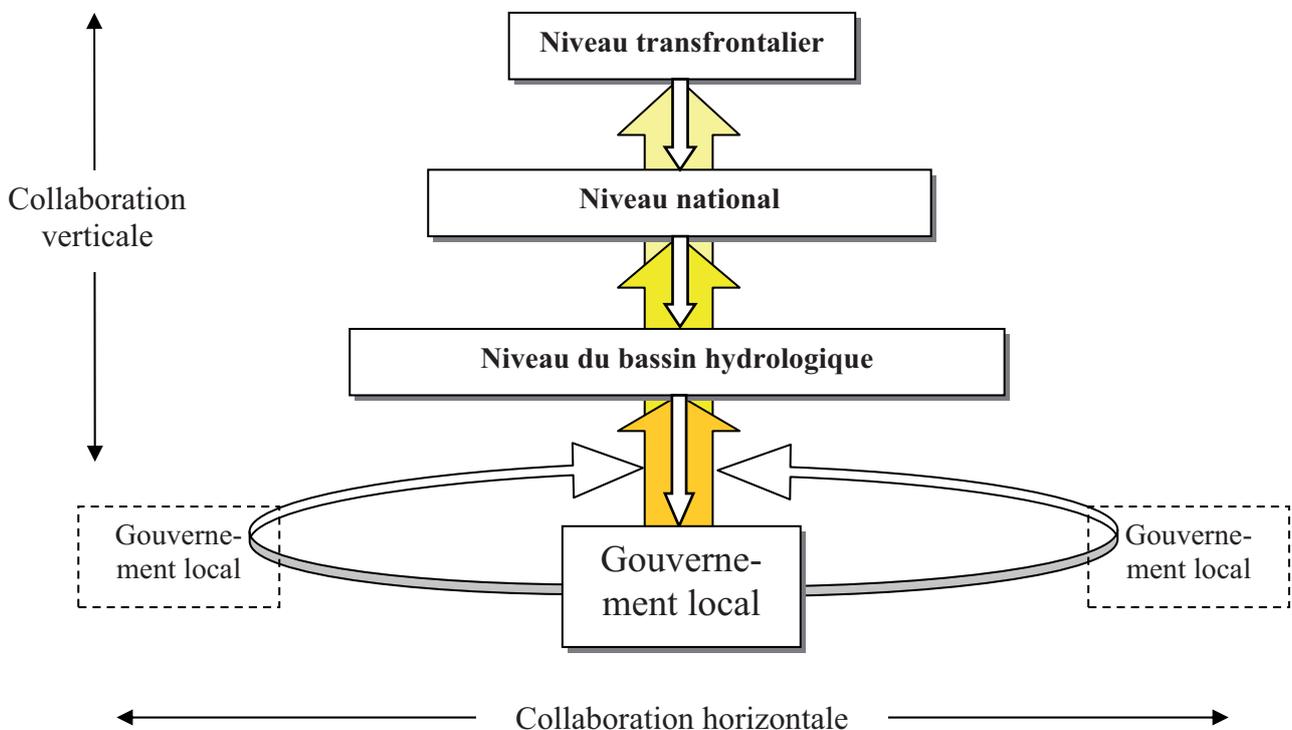


Figure 2.4 La GIRE au-delà des frontières locales

2.2.1 Collaboration horizontale : forger des liens avec d'autres gouvernements locaux

Les mesures de GIRE sont plus efficaces lorsque les gouvernements locaux d'une même région organisent leurs activités de manière coordonnée. Les bénéfices pour les ressources en eau, et par conséquent pour la population, l'économie et l'écologie de la localité ont des chances de se multiplier au fur et à mesure que des gouvernements locaux toujours plus nombreux au sein du bassin versant appliquent les principes de la GIRE selon une approche synchronisée.

La collaboration ne devrait pas se limiter au dialogue entre les seuls gouvernements locaux ; elle devrait inclure aussi d'autres usagers d'eau dans le bassin qui ont un intérêt dans la gestion des ressources en eau locales. Une telle approche participative bénéficie de la large gamme de connaissances qui existe en matière de ressources en eau en dehors du gouvernement local et permet l'identification de questions et besoins n'intéressant pas seulement quelques privilégiés.

La collaboration offre également la possibilité de résoudre rationnellement les conflits pouvant surgir au sujet de la concurrence pour l'accès aux ressources en eau et pour leur utilisation. La collaboration est le moyen le plus efficace de négocier des compromis commerciaux et de dégager un consensus sur les questions en jeu.

Dans quelques pays de la SADC, certains conseils municipaux se sont montrés plus avancés que le gouvernement national en matière de GIRE et sont devenus des précurseurs dans l'application de certaines activités GIRE. Dans de telles situations, les gouvernements locaux sont bien placés pour accélérer les progrès en partageant activement leurs expériences en matière de GIRE avec d'autres gouvernements locaux au-delà de leurs frontières administratives.

2.2.2 Collaboration verticale : s'engager en faveur des institutions GIRE sous-nationales, nationales et transfrontalières

La législation, la réglementation et la politique relatives aux ressources en eau sont normalement élaborées aux niveaux international et national et aussi au niveau du bassin.

Suivant le degré de décentralisation, les gouvernements locaux ont le pouvoir de promulguer leurs propres règlements et de formuler leurs propres politiques, dont ils peuvent se servir en s'engageant en faveur de la GIRE au niveau local. Toutefois, ces règlements et politiques doivent être conformes aux cadres mis en place aux échelons supérieurs. Avant de se lancer dans la GIRE, le gouvernement local doit donc avoir une bonne compréhension de ces cadres afin de s'assurer que ses propres activités n'y contreviennent pas.

Dans quelques pays, les autorités au niveau national ou à celui du bassin ont pris des dispositions spéciales pour s'assurer que les gouvernements locaux peuvent participer à la GIRE. En Afrique du Sud par exemple, des sièges sont attribués aux gouvernements locaux dans les agences de gestion du bassin. Dans de tels cas, il est important que les gouvernements locaux tirent le meilleur bénéfice de la situation en assistant aux réunions et en soulevant les questions auxquelles ils attendent une réponse.

Les gouvernements locaux ont moins de chances d'avoir l'opportunité d'une collaboration directe avec les institutions aux niveaux national et transfrontalier. Cependant, leurs intérêts peuvent être représentés indirectement au niveau national par les associations d'administrations locales et les autorités du bassin ; ainsi les gouvernements nationaux, à leur tour, peuvent-ils avoir l'opportunité d'attirer l'attention sur des questions locales au niveau transfrontalier.

3. Initier un processus local GIRE

Le processus local GIRE est une approche structurée de la planification, de la mise en œuvre, du suivi et de l'évaluation de la GIRE au niveau local. Un processus GIRE tel que celui-ci est d'un caractère approfondi qui cherche à identifier et à observer d'une manière holistique les liens entre les ressources en eau et les mandats du gouvernement local.

Le processus commence par une évaluation initiale de divers aspects des ressources en eau elles-mêmes, évaluation qui porte aussi sur les cadres juridiques et institutionnels afférents et sur les usagers d'eau de la région. Sur la base de cette information, une plate-forme regroupant de multiples parties prenantes est mise en place pour élaborer la vision d'ensemble dans laquelle le plan viendra s'enchaîner. La vision est traduite en objectifs, en indicateurs et en cibles plus spécifiques à la suite de choix stratégiques faits par le gouvernement local en coordination avec les parties prenantes. Avec cette stratégie pour fondement, des projets sont élaborés pour réaliser les objectifs et cibles par l'intermédiaire desquels la vision d'ensemble deviendra réalité.

Avant le début du processus de planification, deux conditions clés doivent être remplies :

- ◆ **Soutien politique** – Il est important que la décision d'élaborer un plan d'action local en matière de GIRE repose sur un appui politique solide afin de garantir que toute stratégie élaborée dépassera le stade de la planification et qu'elle sera mise en œuvre avec succès. Le soutien des politiciens locaux aidera à favoriser une sensibilisation à la GIRE et à obtenir des allocations budgétaires, ce qui réduira le risque de voir le plan stagner au stade de tract bien intentionné.
- ◆ **Coordination interne** – Comme le plan d'action local pour la GIRE concernera de nombreuses fonctions du gouvernement local, il est essentiel qu'il y ait un bon réseau de communication entre les différents services du gouvernement local. Cela est nécessaire pour garantir que tous les besoins et intérêts sont pris en compte pendant le stade d'élaboration et que tous les services sont conscients de leur rôle dans la mise en œuvre et le suivi du plan lui-même.

Ces conditions sont présentées plus en détail dans les sections 3.1 et 3.2.

Un processus local GIRE peut se présenter comme une série d'étapes. La Figure 3.1 montre ces étapes et présente une brève description de ce qu'elles comportent. Alors que le schéma illustre un point de départ évident, un processus comme celui qui est décrit dans cette section n'aura vraisemblablement pas de fin absolue. Cela s'explique par le fait que la gestion des ressources en eau est un processus continu qui doit être constamment suivi, évalué et affiné.

Le section 4 fournira plus de détails sur chacune des étapes du processus GIRE tandis que la section 5 présentera un résumé d'un certain nombre d'outils qui peuvent aider à l'élaboration des différentes étapes.

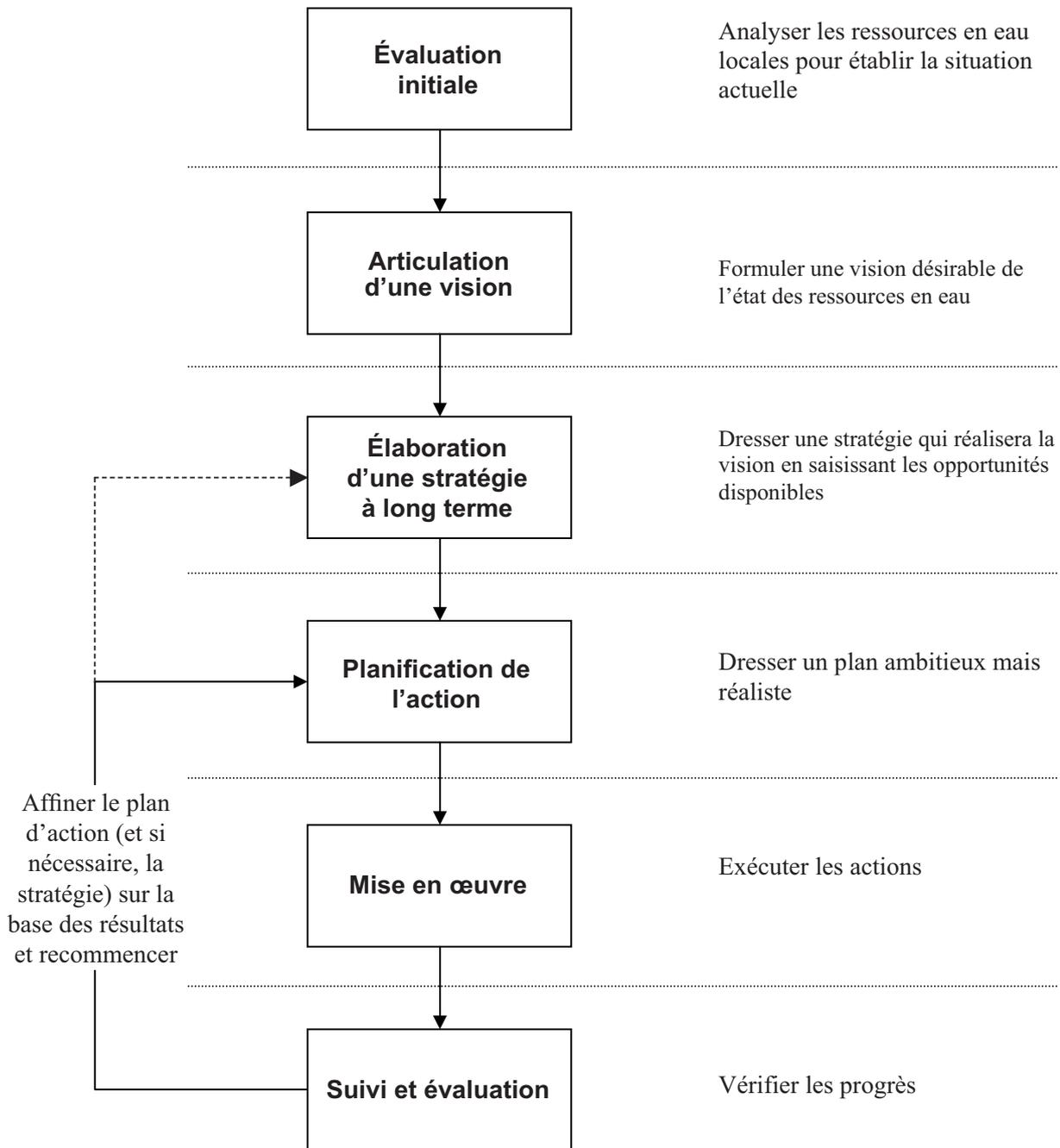


Figure 3.1 Étapes du processus local GIRE

3.1 Garantir l'engagement politique

Avant de se lancer dans l'élaboration d'un plan d'action local pour la GIRE, il est essentiel que le leadership politique local soutienne la légitimité du processus GIRE, assure la motivation et mette en place un cadre exécutoire de planification et de mise en œuvre. L'aval politique est extrêmement important pour lancer un processus cadre qui couvre tous les services concernés du gouvernement local – plutôt que des projets isolés sur des questions individuelles – et pour faire inscrire la planification participative à l'ordre du jour politique.

L'aval politique est essentiel aussi lors de la réalisation de la première étape majeure du processus GIRE, c'est-à-dire lorsque le plan d'action pour l'eau a été finalisé et qu'il est prêt à être mis en œuvre.

Plaidoyer en faveur de la GIRE au niveau local

Pour établir le soutien et l'engagement du conseil municipal, il faut convaincre les politiciens des bénéfices économiques, sociaux et environnementaux potentiels de la GIRE. De même, les politiciens doivent se rendre compte de la valeur ajoutée par la participation des parties prenantes en vue de réaliser les objectifs de la GIRE de manière plus efficace.

Afin d'emporter l'adhésion des politiciens, quelqu'un doit faire le premier pas et introduire la GIRE dans le débat local. Cela pourrait être, par exemple, un individu ou éventuellement un petit groupe de collègues au sein du gouvernement local lui-même qui lancerait et mènerait la discussion. De tels individus se distinguent souvent par leur forte capacité de pensée visionnaire et stratégique, par leur détermination à voir leur gouvernement local servir réellement leurs communautés et par leur aptitude à l'innovation.

L'importance de l'engagement politique

L'engagement et le soutien politiques en faveur de l'adoption de la GIRE ainsi que pour le maintien de l'élan, une fois le processus lancé, devraient être assurés par le biais de l'approbation des représentants politiques élus du conseil local.

- ◆ **Légitimité** – Par l'approbation du conseil, l'administration reçoit l'appui officiel lui permettant de se lancer dans la GIRE. Cet aval du conseil est également un préalable pour l'allocation d'un budget au processus.
- ◆ **Motivation** – Le soutien officiel exprimé par une décision du conseil est un signal d'encouragement pour le personnel et les parties prenantes qui apportent leur temps et leurs efforts.
- ◆ **Caractère exécutoire** – En donnant son approbation à l'administration et aux parties prenantes, le conseil s'engage aussi à reconnaître les résultats escomptés du plan, tels qu'ils ont été fixés par une approche participative impliquant les parties prenantes. Cela garantit que le processus est pris au sérieux et produira des effets concrets. Par ailleurs cela garantira que le gouvernement local restera responsable devant les parties prenantes.

L'engagement politique du conseil local est un facteur clé du succès d'un processus GIRE global.

La nécessité de la coopération avec les parties prenantes

L'approbation par le conseil du processus GIRE devrait reconnaître le rôle des parties prenantes. Il faut souligner qu'une approche participative ne sous-entend pas que les pouvoirs du corps élu seront sapés. Au contraire, la politique locale tire profit d'une coopération directe avec les

parties prenantes en obtenant le soutien de la communauté locale, en ayant accès à des sources d'information supplémentaires, à de nouvelles expériences et à d'autres capacités et en partageant la responsabilité de la planification et de la mise en œuvre des programmes et initiatives.

3.2 Mettre en place une coordination interne

Pour réussir à mettre en place un plan d'action local pour la GIRE, il est important qu'un processus de coordination efficace existe déjà au sein du gouvernement local. Une approche intégrée de la gestion des ressources en eau au niveau local implique que différents services du gouvernement local soient reliés entre eux et qu'ils collaborent pour partager leurs responsabilités. Cela pourra demander la mise en place d'une unité de coordination qui supervise l'ensemble du processus. La coopération des cadres supérieurs de chaque service sera également nécessaire pour garantir que les actions distribuées sont menées avec efficacité.

Comprendre la GIRE dans tous les services du gouvernement local

La pertinence de la GIRE pour l'exécution de leur mandat particulier ne paraît pas forcément évidente à certains services du gouvernement local. Afin de pouvoir ajuster l'exécution de son mandat, le personnel doit être conscient de la manière dont certaines actions dans son domaine de responsabilité peuvent affecter les ressources en eau. Cela est particulièrement vrai pour les services où le lien entre leur mandat et les ressources en eau ne saute pas aux yeux, tels que la gestion des routes et du transport, ou de l'aménagement du territoire.

La nécessité d'une unité de coordination

Une unité transversale multi-services devrait être mise en place pour superviser le processus GIRE et sa gestion ainsi que pour coordonner la communication et l'activité internes. L'unité se composerait idéalement de représentants des services concernés qui contribueraient au processus et serviraient de lien de communication entre les services. Les membres de l'unité devraient avoir assez d'ancienneté pour savoir mettre en œuvre les changements convenus au sein des différents services. Dans les petites administrations, il pourrait suffire d'attribuer le rôle de coordination à un seul cadre supérieur.

L'unité de coordination pourrait prendre un certain nombre de formes possibles, notamment :

- ◆ **Option A** – Un bureau séparé, de niveau supérieur, auquel tous les services rendent compte
- ◆ **Option B** – Un nouveau bureau de même niveau que les autres services
- ◆ **Option C** – Une unité au sein d'un service existant
- ◆ **Option D** – Des réunions régulières en table ronde de représentants de tous les services impliqués dans le processus.

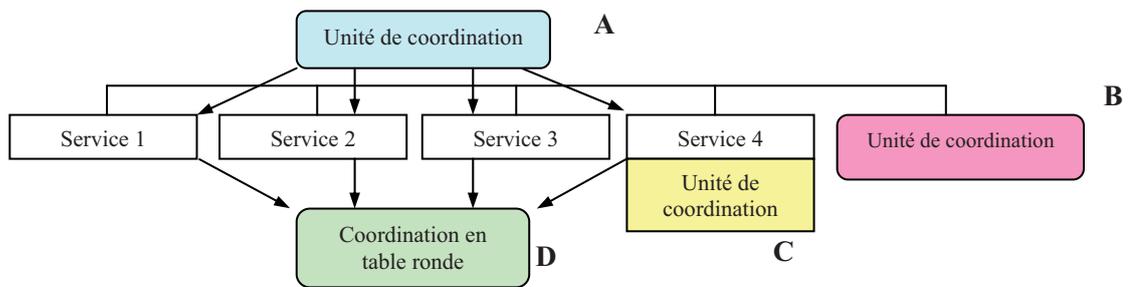


Figure 3.2 L'unité de coordination d'un processus GIRE : options de positionnement

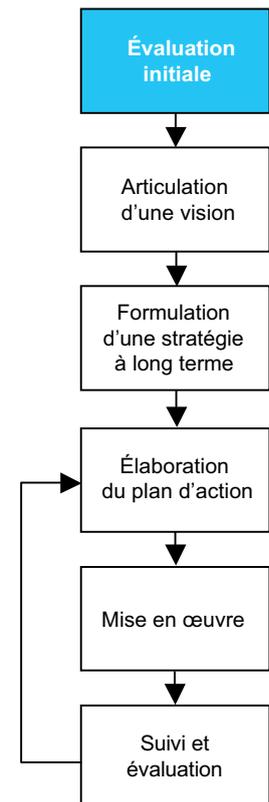
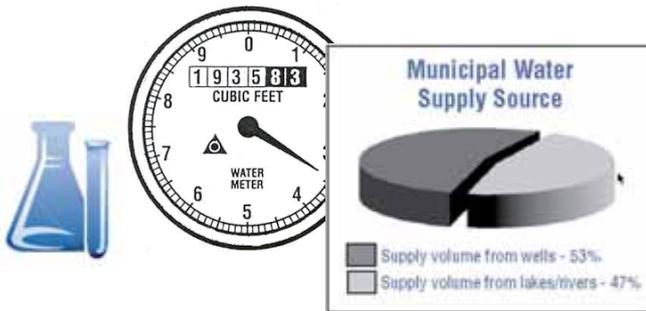
Bonne communication

L'unité de coordination doit assurer aussi une distribution interne efficace de l'information par l'intermédiaire de mécanismes officiels ou informels. Les méthodes informelles comprennent les listes de diffusion par courrier électronique, les tableaux d'affichage et la communication personnelle. Des approches plus officielles pourraient comprendre des annonces lors de réunions multi-services, des communications officielles écrites adressées aux chefs de services et des présentations sur les progrès réalisés et sur d'autres questions relatives à la GIRE.

4. Les étapes d'un processus local GIRE

Un processus local GIRE est une approche structurée vis-à-vis d'une gestion globale des ressources en eau. Le processus comporte un certain nombre d'étapes au moyen desquelles la planification, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation de la GIRE sont entrepris au niveau local. Les sections qui suivent fournissent les détails de chacune de ces étapes.

4.1 Évaluation initiale



De quoi s'agit il, et pourquoi c'est nécessaire ?

L'évaluation initiale rassemble les informations nécessaires pour constituer une base de connaissances qui donne une image de l'état de la gestion de l'eau dans la région locale. Cela comprend non seulement l'état physique des ressources en eau et des infrastructures locales, mais aussi la législation concernée, les politiques existantes et les activités de gestion actuelles. C'est aussi l'étape où les parties prenantes sont identifiées en vue de leur inclusion dans le processus GIRE et où une compréhension plus approfondie des causes sous-jacentes aux problèmes actuels peut se dégager.

Les informations nécessaires à l'évaluation initiale peuvent être obtenues à partir d'une grande variété de sources et doivent s'axer en gros sur les catégories suivantes :

- ◆ La situation des ressources en eau locales, y compris l'évaluation de la quantité et la qualité des sources d'eau souterraines et de surface, les taux de précipitation, la demande moyenne et de pointe, ainsi que l'état des infrastructures hydrologiques ;
- ◆ La législation sur l'eau, telle que les lois sur l'eau et les procédures d'octroi de licences ;
- ◆ Les parties prenantes clés, telles que les individus et représentants de groupes qui seront invités à participer à l'élaboration du plan d'action local pour la GIRE ; et
- ◆ Les initiatives et institutions de gestion de l'eau, telles que les projets achevés et en cours et l'existence et les rôles des institutions au niveau du bassin, par exemple, qui ont un impact sur les ressources en eau locales.

Le rôle du gouvernement local

En effectuant l'évaluation initiale, le gouvernement local doit :

- ◆ identifier les sources et les contacts nécessaires à la collecte de toute information pertinente ;
- ◆ superviser, coordonner et, si possible, participer à la collecte des informations
- ◆ fournir les équipements et ressources nécessaires à la mise en place d'un système efficace de stockage d'informations qui soit accessible aux habitants intéressés ; et
- ◆ établir une liste de parties prenantes et mettre en place une plate-forme à partir de laquelle elles pourront participer.

Il n'est pas nécessaire que le gouvernement local effectue seul l'évaluation initiale. Divers organismes, tels les universités et les institutions de recherche, ainsi que des consultants privés peuvent aider le gouvernement local dans plusieurs tâches, y compris la collecte de données et l'analyse de l'information.

Tâches clés

Tâches clés	Description
Compilation d'une liste de sources d'information	Dresser une liste des institutions, organismes et toute autre source susceptible de fournir des informations utiles à la conduite de l'évaluation initiale
Collecte d'informations secondaires	Collecter des informations déjà disponibles dans les archives et stocks de données de tous les services du gouvernement local ainsi qu'auprès de certaines institutions et organismes extérieurs identifiés. Cela devrait fournir une bonne compréhension de la situation actuelle des ressources en eau tant au niveau physique, au titre de la qualité, de la quantité et des tendances de la demande, qu'au niveau juridique, à l'égard de la législation et de la politique.
Collecte de l'information primaire	Collecter des informations au moyen d'enquêtes visant, par exemple, à combler les lacunes sur les infrastructures et l'environnement hydrologique locaux, et au moyen de discussions avec la communauté locale afin de mettre en valeur les préoccupations actuelles, tels les problèmes de santé qui pourraient être liés aux ressources en eau locales.
Stockage de l'information	S'assurer que l'information est bien documentée et stockée d'une manière systématique et structurée. Idéalement, cela devrait se faire au moyen d'une base de données électronique. Toutefois, cette tâche peut s'accomplir aussi à l'aide d'un système de classement plus traditionnel pourvu qu'il soit bien organisé et maintenu.
Garantie de l'accès à l'information	Assurer aux autres services du gouvernement un accès facile à l'information compilée et, à l'extérieur, permettre à la société civile de profiter du stock croissant de connaissances.

Identification des parties prenantes	Identifier les parties prenantes à un stade initial du processus en vue de leur participation à l'élaboration d'un plan d'action local pour la GIRE
Médias et relations publiques	Annoncer l'intention d'entreprendre une évaluation initiale afin de sensibiliser le public aux raisons de la collecte de l'information et encourager le public à s'impliquer.

Outils et méthodologies utiles

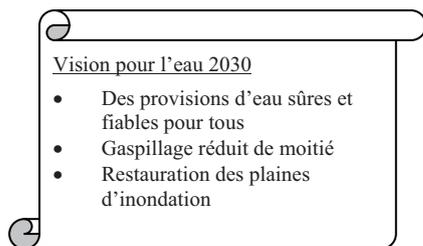
Voir les outils suivants dans la section 5 :

- 💧 **A1** Liste de contrôle GIRE pour les gouvernements locaux
- 💧 **A2** Analyse des parties prenantes
- 💧 **A3** Analyse au moyen d'un 'arbre à problèmes' (Problem tree analysis)
- 💧 **A4** Analyse SWOT
- 💧 **A5** L'Indice eau-pauvreté (Water Poverty Index - WPI)
- 💧 **A7** Communiqué de presse
- 💧 **A13** Fiche de travail pour le suivi et l'évaluation participatifs

Écueils et facteurs de succès

- 👎 **S'embourber dans la collecte des données** – La collecte d'une masse exhaustive de données prend beaucoup de temps et elle est souvent inutile. La situation de base et les tendances ressortent souvent avec assez de clarté sans qu'il soit nécessaire d'obtenir une couverture totale de l'information.
- 👎 **Se heurter à une certaine résistance du côté des sources de l'information** – La réticence à fournir des informations peut venir de l'intérieur ou de l'extérieur de l'administration locale et elle est typique des situations où l'on ignore les raisons de la collecte. La participation active des 'propriétaires des connaissances' dans le processus GIRE peut aider à surmonter cette résistance.
- 👎 **Des informations de mauvaise qualité** – La collecte des données est vaine si elle n'est pas assez précise pour être utile. Toute donnée collectée doit être authentifiée et une large gamme de sources doit être consultée pour rassembler les informations.
- 👎 **Empêcher l'accès à l'information rassemblée** – Une fois collectée, l'information ne doit pas être 'cachée'. Chacun doit y avoir accès, y compris les institutions et les autres services du gouvernement ainsi que le grand public.
- 👍 **Les usagers d'eau sont des experts** – La communauté locale est une source d'information précieuse et ses connaissances doivent être pleinement mises à profit. Les usagers d'eau sont aussi importants que les experts en eau ou les consultants lorsqu'il s'agit de fournir des informations sur les ressources en eau.

4.2 Articulation d'une vision



De quoi s'agit il, et pourquoi c'est nécessaire ?

Une vision est une projection à long terme de ce que sera la situation idéale des ressources en eau locales dans 20–30 ans. La vision fournit l'objectif global que la stratégie du plan d'action local pour la GIRE s'emploiera à réaliser.

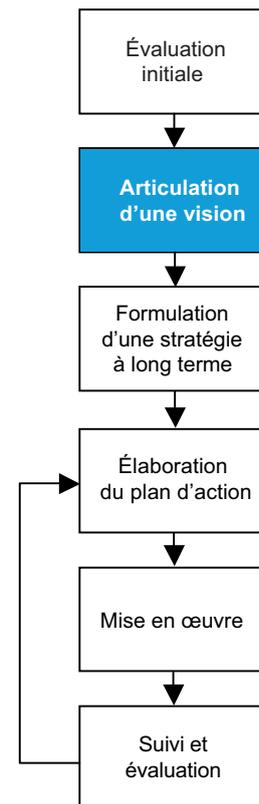
Plus spécifiquement, l'articulation d'une vision est importante pour :

- dégager un consensus avec les parties prenantes sur l'avenir des ressources en eau locales ;
- donner une direction au processus GIRE ; et
- favoriser l'appropriation du processus GIRE par le public.

Le rôle du gouvernement local

Lors de l'articulation d'une vision le gouvernement local doit :

- s'assurer que les parties prenantes identifiées participent au processus d'articulation d'une vision ;
- coordonner l'organisation d'ateliers où la vision peut être discutée et convenue avec les parties prenantes concernées ; et
- engager un facilitateur indépendant pour aider à garantir que les ateliers sont conduits d'une manière professionnelle, que tous les participants ont des chances égales d'y contribuer et que le résultat final – la vision proprement dite – représente un consensus qui équilibre les différents besoins et intérêts des usagers d'eau locaux et des autres parties prenantes concernées.



Tâches clés

Tâches clés	Description
Organisation d'ateliers	<p>L'organisation d'ateliers doit être la responsabilité du gouvernement local, qui doit s'assurer que les parties prenantes préalablement identifiées sont invitées. Un facilitateur indépendant doit être nommé pour conduire les ateliers et démontrer que les intérêts de tous seront également pris en compte</p> <p>Il faut essayer de créer une ambiance informelle dans un cadre clair et confortable. Des matériels tels que des chevalets de conférence et des stylos doivent être fournis.</p> <p>La désignation d'un haut fonctionnaire pour ouvrir la première séance peut aider à mettre en valeur aux yeux des participants l'importance du processus d'articulation d'une vision.</p>
Création de la vision	<p>Le facilitateur de l'atelier doit recueillir les idées des participants et celles-ci seront ensuite structurées, évaluées et hiérarchisées par thème. Il n'y a pas de mauvaises idées, et les thèmes risquent d'être très variés. Les conflits ne doivent pas être évités, mais plutôt discutés et, si possible, résolus.</p> <p>À la fin des ateliers, la vision convenue doit être consignée dans un document bref et bien rédigé. Ce document servira de référence et devra être pris en compte au cours du processus d'élaboration du plan d'action local pour la GIRE. L'unité de coordination GIRE aura la responsabilité de s'assurer de l'approbation de la vision par le conseil municipal.</p>
Médias et relations publiques	<p>La vision finalisée doit être activement diffusée dans toute la communauté locale. Cela peut se faire avec le concours des bibliothèques, des écoles et des institutions publiques. Les médias locaux doivent être sollicités en vue d'une bonne couverture médiatique dans la presse locale ainsi qu'à la radio et à la télévision.</p>

Outils et méthodologies utiles

Voir les outils suivants dans la section 5 :

- ◆ **A6** Articulation d'une vision
- ◆ **A7** Communiqués de presse

Écueils et facteurs de succès

-  **Permettre à des individus de dominer l'exercice de recherche d'une vision** – Le facilitateur doit s'assurer que tous les participants ont l'occasion de prendre la parole et que toutes les vues exprimées sont traitées d'une manière égale. Un atelier bien animé et détendu aidera tous les participants à se sentir à l'aise et les mettra en confiance pour prendre la parole.
-  **Les conflits d'intérêts arrêtent le processus** – Des conflits peuvent surgir entre les parties prenantes, qui seront souvent difficiles à résoudre, les deux côtés ayant des intérêts ou des arguments valables. Il est important que de tels conflits ne poussent pas certaines parties prenantes à se retirer du processus par manque de volonté de travailler avec d'autres membres du groupe. Le facilitateur doit par conséquent s'assurer que tous les efforts sont déployés pour parvenir à des compromis et pour établir la confiance entre les parties prenantes.
-  **Tous les groupes de la société ne sont pas représentés** – Des représentants de tous les éléments de la société doivent participer à l'articulation de la vision. Il faut prendre des dispositions pour s'assurer que les groupes défavorisés (personnes âgées, handicapées et très pauvres) ne sont pas empêchés de participer. Par ailleurs, l'égalité entre les sexes doit être garantie.
-  **Une vision partagée donne un sentiment de réussite** – Alors qu'il peut être difficile de parvenir à un consensus, la création d'une vision convenue, articulée dans un environnement de coopération, engendra une ambiance optimiste dans le groupe.
-  **Élever le profil de la vision** – La participation d'un haut fonctionnaire, comme le maire de la collectivité locale, pour l'ouverture et la clôture des ateliers, met en valeur l'importance de l'articulation de la vision aux yeux des participants et de la communauté locale dans son ensemble.
-  **La vision devient un point de référence** – Le consensus crée un point de référence qui transcende les différences politiques et la politique électorale à court terme. Les réussites d'initiatives futures entreprises dans le cadre du plan d'action locale pour la GIRE pourront être évaluées en prenant la vision comme référence.

4.3 Formulation d'une stratégie

Problèmes	Priorités
Pollution du lac	
Pas de mesures sanitaires	
Moustiques	
Disparition des poissons	
Fuite	

De quoi s'agit il, et pourquoi c'est nécessaire ?

La stratégie à long terme rassemble les questions et les priorités en matière de gestion locale des ressources en eau, telles qu'elles ont été identifiées dans l'évaluation initiale et lors de l'articulation de la vision. Elles servent à définir les objectifs stratégiques. La stratégie finalisée fournit un cadre pour la planification d'actions futures, qui sont choisies dans le but de réaliser les objectifs stratégiques et, au bout du compte, la vision d'ensemble pour les ressources en eau.

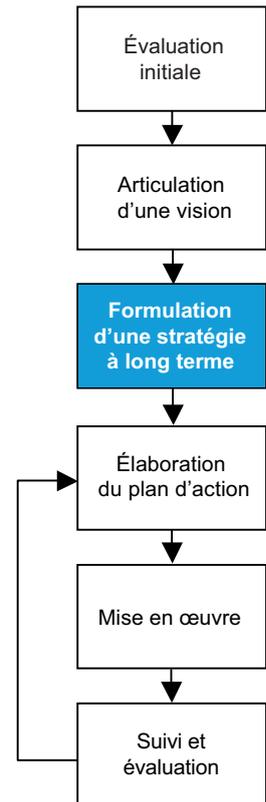
Les objectifs sont spécifiés au moyen de cibles et d'indicateurs.

- ◆ **Les cibles** diffèrent des objectifs dans la mesure où elles représentent un engagement mesurable spécifique. Elles définissent en termes numériques le niveau d'amélioration à atteindre et dans quels délais, afin de réaliser l'objectif final (par exemple, fuites dans les conduites d'eau réduites de 50% d'ici à l'an X, dans la poursuite de l'objectif global d'une réduction du gaspillage attribuable au réseau d'alimentation en eau). Plusieurs cibles peuvent se rapporter à l'atteinte d'un seul objectif.
- ◆ **Les indicateurs** fournissent des preuves des progrès réalisés vers l'atteinte de la cible. Ils doivent être mesurables et pertinents pour la réalisation de l'objectif, tel que le relevé du nombre de fuites signalées pour déterminer s'il y a eu des progrès vers la réduction du gaspillage attribuable au réseau d'alimentation en eau.

La stratégie peut envisager aussi des actions au-delà du niveau local immédiat (voir approche 'à deux voies' dans la section 2.2), telles que la collaboration avec les gouvernements locaux voisins ou ceux qui sont plus éloignés dans le bassin. Par ailleurs, elle peut déterminer si un gouvernement local donné a intérêt à s'engager dans les activités de l'agence de bassin la plus proche ou de quelque autre institution semblable pour plaider en faveur des intérêts de la communauté à une échelle plus large.

L'élaboration de la stratégie est nécessaire pour :

- ◆ définir une approche cohérente vis-à-vis du plan d'action local pour la GIRE ;
- ◆ aider à maintenir l'orientation globale des politiques locales et empêcher ces politiques d'être affectées par des intérêts politiques à court terme ou par des changements de personnel et par l'arrivée de nouveaux élus ;
- ◆ orienter et focaliser les initiatives et projets à effectuer dans le cadre du plan d'action local pour la GIRE ; et
- ◆ identifier les cas où il est nécessaire de chercher plus loin que les frontières de l'administration locale pour trouver le soutien et la capacité nécessaires à la réalisation de certains objectifs.



Le rôle du gouvernement local

Lors de l'élaboration d'une stratégie à long terme le gouvernement local doit :

- ◆ superviser la mise en place et la coordination d'un groupe de pilotage pour dresser le projet de stratégie ;
- ◆ fixer les attributions du groupe de pilotage ; et
- ◆ accepter la responsabilité de finaliser la stratégie.

Tâches clés

Tâches clés	Description
Coordination de la mise en place d'un groupe de pilotage	Des cadres supérieurs des services du gouvernement local (par exemple les services d'eau, d'aménagement du territoire, de gestion des déchets, etc.) doivent être nommés pour constituer un groupe de pilotage chargé de l'élaboration du projet de stratégie. Il faut convenir d'un processus d'organisation des réunions et décider de la présidence du groupe. Le groupe de pilotage doit fixer et signer le mandat relatif aux réunions et à l'élaboration de la stratégie, mandat qui doit être clair d'emblée afin de garantir la transparence du processus.
Élaboration des objectifs	Les objectifs stratégiques sont définis à partir de l'évaluation initiale et de l'articulation de la vision. Les objectifs forment la base de la stratégie et c'est dans le but d'atteindre ces objectifs que les projets inscrits dans le cadre du processus de planification de la GIRE seront sélectionnés et mis en œuvre.
Élaboration des cibles	Les objectifs doivent être traduits en cibles plus spécifiques. Les cibles définissent des engagements à réaliser les objectifs dans des délais convenus. Les cibles peuvent être proposées par le groupe de pilotage et négociées avec les parties prenantes, qui jouent un rôle clé en vérifiant si elles correspondent systématiquement avec les documents de vision et de stratégie.
Élaboration des indicateurs	Les indicateurs permettent d'évaluer les progrès vers l'atteinte des cibles. Les indicateurs doivent être fixés par le groupe de pilotage en même temps que les cibles puisque les unes et les autres sont étroitement liés. Les indicateurs doivent être mesurables, de sorte qu'ils fournissent des preuves nettes des progrès réalisés, notamment au moyen de données statistiques, de résultats de questionnaires, d'analyses économiques, etc.
Le développement d'un projet de stratégie par le groupe d'orientation du gouvernement local	Le groupe d'orientation est responsable pour l'élaboration du projet de stratégie. Celui-ci devrait inclure les questions et les priorités identifiés dans l'évaluation et la vision de base, et comment celles-ci ont été utilisées pour développer des objectifs et indicateurs pour les ressources en eau locales.

Consultation avec les parties prenantes	Le projet de stratégie devrait être sujet à une période de consultation avec les parties prenantes identifiées antérieurement. Des ateliers ou autres activités devraient être organisés, permettant que les commentaires et suggestions soient discutés et pour parvenir à un accord sur le contenu de la stratégie.
Finalisation de la stratégie et confirmation de l'engagement politique	À la suite de la période de consultation, le groupe de pilotage doit prendre en compte le feedback et finaliser ce qui se doit d'être une stratégie réellement intégrée et représentative pour la communauté locale. Afin de s'assurer de l'engagement politique, le conseil local doit adopter la stratégie en tant que document exécutoire pour la GIRE sur une période de temps définie. La stratégie doit être reconnue aussi au-delà des frontières locales, entre autres par les autorités du bassin, de sorte que le soutien soit assuré pendant toute la durée de l'élaboration du plan d'action local pour la GIRE. Les amendements à la stratégie ne doivent être apportés qu'en concertation avec les parties prenantes et avec l'approbation du conseil local.
Médias et relations publiques	Une fois finalisé, le document de stratégie doit être publié et distribué à toutes les parties prenantes clés de la GIRE. Une campagne d'information publique doit être menée avec le concours des médias locaux afin de sensibiliser la communauté locale à la nouvelle stratégie et de remporter son adhésion.

Outils et méthodologies utiles

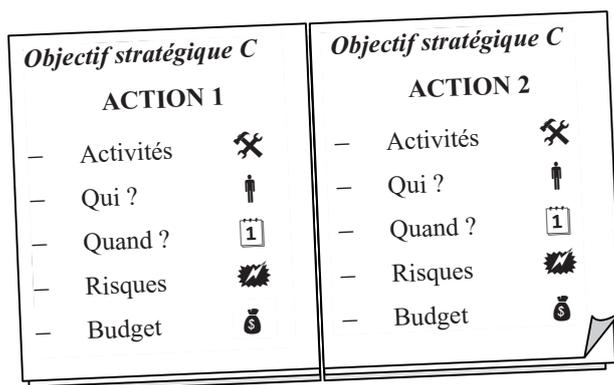
Voir les outils suivants dans la section 5:

- ◆ **A5** L'Indice eau-pauvreté (Water Poverty Index – WPI)
- ◆ **A7** Communiqué de presse
- ◆ **A8** Conception de scénarios

Écueils et facteurs de succès

- 👎 **Collègues peu coopératifs** – Une mauvaise communication au sein du gouvernement local peut avoir pour résultat que le personnel clé des services concernés manifeste des réticences à donner de son temps pour participer à un groupe de pilotage en vue d'un processus GIRE dont il ne sait pas grand-chose. Si tous les employés doivent être convaincus de la nécessité de s'engager dans le processus, chaque service doit prendre conscience de l'importance de la GIRE et de la manière dont elle est liée à son domaine d'intérêt.
- 👎 **Manque de soutien politique** – Sans le soutien des échelons supérieurs, les stratégies resteront des plans bien intentionnés avec peu de chances de se réaliser. L'appui financier et des savoir-faire techniques sont des exemples de types d'aide de niveau supérieur qui seront nécessaires pour traduire un document de stratégie en action concrète. Un soutien politique à long terme est donc essentiel.
- 👍 **Sensibilisation** – Le fait d'élever le profil public d'une stratégie à long terme aidera la société à comprendre les questions en jeu et les raisons des changements envisagés. Une prise de conscience publique change les comportements et peut amener le public à accepter et à soutenir la stratégie.

4.4 Élaboration du plan d'action



De quoi s'agit il, et pourquoi c'est nécessaire ?

Un plan d'action contient les projets et mesures (appelés 'actions') choisis pour atteindre les objectifs et cibles fixés dans la stratégie à long terme. Ceux-ci peuvent aller de programmes d'éducation portant sur l'importance de l'assainissement à des projets d'ingénierie spécifiques, tels la construction de canaux de drainage améliorés.

Les actions retenues pour être incluses dans le plan doivent être soigneusement étudiées, non seulement pour garantir qu'elles sont pertinentes pour atteindre les cibles et objectifs stratégiques, mais aussi pour déterminer si leur mise en œuvre est réalisable dans des délais réalistes et avec les ressources financières disponibles. Les obstacles et les risques pouvant compromettre la mise en œuvre d'une action doivent également faire l'objet d'une évaluation au moment de décider si elle mérite ou non d'être entreprise.

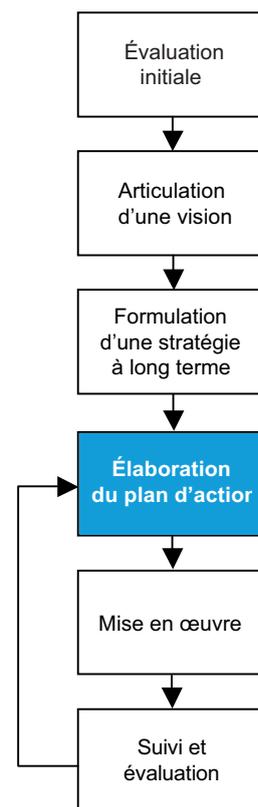
L'élaboration d'un plan d'action est nécessaire pour :

- ◆ initier des mesures pratiques en vue de changer le statu quo ;
- ◆ s'assurer que toutes les actions sont cohérentes et appropriées pour réaliser les objectifs fixés dans la stratégie ; et
- ◆ rendre transparent le rôle des parties prenantes dans la mise en œuvre.

Le rôle du gouvernement local

Lors de l'élaboration d'un plan d'action le gouvernement doit :

- ◆ servir de coordinateur global ;
- ◆ s'assurer que les parties prenantes concernées sont suffisamment impliquées dans le processus ;
- ◆ accepter la responsabilité de l'approbation finale ; et
- ◆ accepter la responsabilité du contenu du plan.



Tâches clés

Tâches clés	Description
Collecte et sélection d'idées de projets	Des ateliers peuvent être organisés pour rassembler des idées sur les moyens d'atteindre les cibles. Il faut convenir de critères pour des projets appropriés et sélectionner un certain nombre des projets proposés. Ceux-ci doivent être collationnés avec les principes de la GIRE et la stratégie du plan d'action local pour la GIRE. Au besoin, il faut envisager des moyens de mieux adapter les projets proposés aux besoins locaux.
Planification budgétaire	Une planification financière réalisable à long terme est essentielle à la mise en œuvre d'un plan d'action. Une approche professionnelle et transparente de la planification budgétaire aidera à convaincre les investisseurs, les banques de développement et les bailleurs de fonds nationaux ou internationaux de mettre des ressources financières à disposition.
Mise en place de partenariats et mise en commun des ressources locales	Les contraintes budgétaires peuvent être surmontées par le recours aux partenariats. Les partenaires peuvent être notamment des commerces, des universités ou des ONG. Ils peuvent être encouragés à investir leurs capacités dans la création de situations où toutes les parties sont gagnantes (par exemple, la protection de la biodiversité stimule le tourisme).
Élaboration du plan d'action	Les membres du groupe de pilotage doivent se réunir et rapprocher la vision, la stratégie, les cibles, les indicateurs et les projets présélectionnés, qui entrent en compte pour la rédaction d'un projet de plan d'action. Quelques projets doivent être identifiés en vue d'une mise en œuvre immédiate ou ultérieure, selon les priorités établies. Une fois terminé, ce projet de plan d'action doit être distribué aux parties prenantes pour leurs commentaires finaux. Le plan d'action peut être finalisé dès réception du feedback.
Médias et relations publiques	<p>Comme pour la vision et la stratégie, la communauté doit être informé du fait qu'un plan action a été créé. Ceci est particulièrement important car le plan aura des objectifs qui risquent d'affecter la vie de la population locale. Une stratégie de communication peut être utilisée pour faire prendre conscience des bénéfices pour la communauté, ainsi que pour expliquer qu'il y a des compromis nécessaires, tel que l'introduction d'un prix pour l'eau, ce qui ne plaira pas à tous. Une stratégie de communication aidera à raffermir le sentiment d'appropriation du projet et encouragera la participation publique dans la mise en œuvre de projets.</p> <p>Pour rehausser le profil du plan définitif, un lancement événementiel peut être organisé avec le concours des médias locaux afin de garantir un coup d'envoi dynamique. La publication professionnelle du document, rédigé dans un langage simple, motivera les habitants à s'y intéresser. La diffusion doit toucher un public aussi large que possible.</p>

Outils et méthodologie utiles

Voir les outils suivants dans la section 5 :

- 💧 **A7** Communiqué de presse
- 💧 **A9** Évaluation rurale participative
- 💧 **A10** Cadre logique
- 💧 **A11** Modèle pour structurer un plan d'action
- 💧 **A12** Modèle de 'note conceptuelle' pour une proposition

Écueils et facteurs de succès

- 👉 **Le plan n'est pas adopté par le conseil local** – L'absence de soutien politique peut tenir à des causes multiples, telles une planification budgétaire peu réaliste, le non-respect d'accords avec les parties prenantes, ou le manque de participation des politiciens locaux au cours du processus. L'élan du plan d'action peut être sérieusement compromis sinon complètement interrompu par ces facteurs, ce qui peut entraîner déceptions et démotivation.
- 👉 **Susciter de fausses attentes** – La publication du plan d'action suscitera une attente de réelles améliorations. Cela signifie que tous les projets doivent être évalués à fond avant d'être annoncés. La proposition de projets irréalisables sans financement certain compromettra sérieusement la crédibilité du plan d'action dans son ensemble.
- 👍 **Le plan d'action peut susciter la confiance dans le processus et favoriser la participation à sa mise en œuvre** – La population locale appréciera que l'évaluation des problèmes et l'élaboration préalable d'une vision et d'une stratégie soient transformées en plans réalisables. Cela peut encourager plus d'intéressés à participer à la mise en œuvre.

4.5 Mise en œuvre

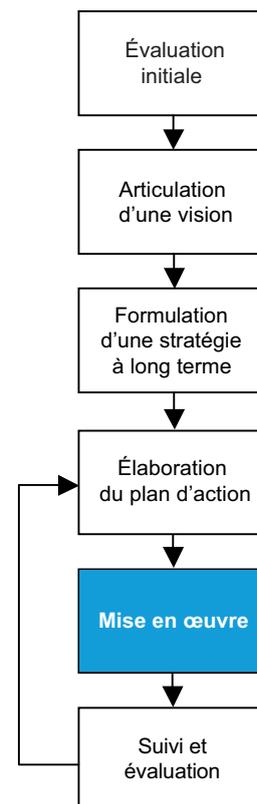


De quoi s'agit il, et pourquoi c'est nécessaire ?

La mise en œuvre n'est rien d'autre que l'exécution des projets identifiés dans le plan d'action. Les attentes des parties prenantes et du grand public seront probablement grandes à la suite de l'élaboration participative des stades précédents du processus de planification. Il est donc important que les actions soient visibles et ne tardent pas à démontrer des résultats concrets afin de susciter la confiance dans les processus.

La mise en œuvre est nécessaire pour :

- ◆ mettre en application le plan d'action ; et
- ◆ réaliser des changements concrets et des améliorations visibles.



Le rôle du gouvernement local

Lors de la mise en œuvre d'un plan d'action, le gouvernement local doit :

- ◆ assumer un rôle central de coordination afin de s'assurer que le processus de mise en œuvre évolue comme convenu et que les délais sont respectés ;
- ◆ fournir un soutien, selon le cas, afin de permettre une mise en œuvre réussie des projets ;
- ◆ gérer le budget et le financement ;
- ◆ veiller à ce que les partenariats nécessaires à la mise en œuvre soient en place ; et
- ◆ effectuer la mise en œuvre des projets lorsque cela s'avère pertinent.

Tâches clés

Tâches clés	Description
Coordination	Les différents projets dans le plan d'action doivent être coordonnés de manière efficace. Une coordination centrale concentrée en un seul point de l'administration peut aider à la mise en œuvre des projets et fournir un canal de communication pour rendre compte des progrès au conseil.
Élaboration de plans de travail	Les projets doivent être soigneusement planifiés, y compris la ventilation du travail sur des unités plus petites – attribution des responsabilités, calendrier de toutes les étapes et leurs résultats prévus, équipements et matériels nécessaires, etc. Négliger ces points peut limiter les progrès et gaspiller des ressources.
Gestion de projet	Pour chaque projet, il doit y avoir un chef de projet qui est responsable de la mise en œuvre et qui soumet des rapports au coordinateur global.
Gestion d'équipe	Le chef de projet doit avoir une bonne compréhension des compétences de l'équipe de projet et doit, au besoin, organiser une formation spécifique. Cela est particulièrement vrai s'il s'agit de procédures ou de technologies innovantes.
Médias et relations publiques	Le public doit être mis au courant des réussites, mais il doit être informé aussi quand les choses ne se passent pas comme prévu. Une présentation transparente des résultats accroîtra la crédibilité du gouvernement local et de la stratégie dans son ensemble.

Outils et méthodologies utiles

Voir l'outil suivant dans la section 5 :

💧 **A7** Communiqué de presse

Écueils et facteurs de succès

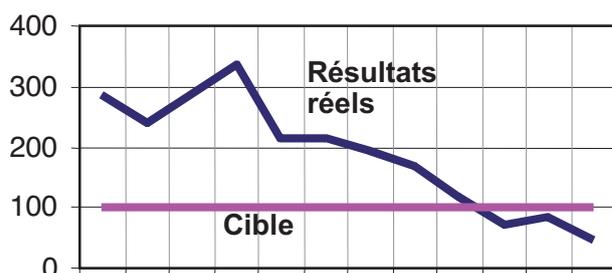
👎 **Corruption** – Des preuves de pratiques corrompues dans la passation des marchés saperont le processus tout entier et gaspilleront de précieuses ressources. Un processus transparent et bien vérifié est essentiel.

👎 **Budgets peu réalistes** – Une planification financière médiocre peut mener à des contraintes budgétaires au beau milieu des opérations. Il faut toujours prévoir un plan de secours, de sorte que des projets clés ne soient pas menacés en pareil cas.

👍 **Devenez un modèle à émuler** – Les histoires et les expériences réussies peuvent être partagées avec des spécialistes d'autres villes et localités, surtout au sein d'un même bassin hydrologique. Les bénéfices locaux réalisés, ainsi que les éventuels avantages qui ont pu en découler ailleurs dans le bassin doivent être mis en valeur afin d'encourager d'autres groupes à adopter des approches semblables, lesquelles pourraient, à leur tour, améliorer la gestion des ressources en eau dans la région concernée.

👍 **Conserver la propriété du processus** – En continuant à assumer la responsabilité de la stratégie, le gouvernement local peut optimiser son potentiel et garantir la participation durable et positive du public.

4.6 Suivi et évaluation



De quoi s'agit il, et pourquoi c'est nécessaire ?

Le suivi est nécessaire pour déterminer si les projets mis en œuvre atteignent leurs cibles ou non. Le suivi peut se faire de diverses façons, par exemple en mesurant diverses données, en collectant des informations spécifiques auprès de la communauté locale et en effectuant des comparaisons avec des conditions antérieures à la mise en œuvre des actions. Le suivi doit avoir lieu sur une base régulière et cadrer avec le calendrier fixé dans le plan d'action.

Les résultats du suivi doivent être évalués, avec la participation des parties prenantes, au moyen d'analyses et d'interprétations sur la base des données collectées lors de l'évaluation initiale – comme point de référence, le cas échéant.

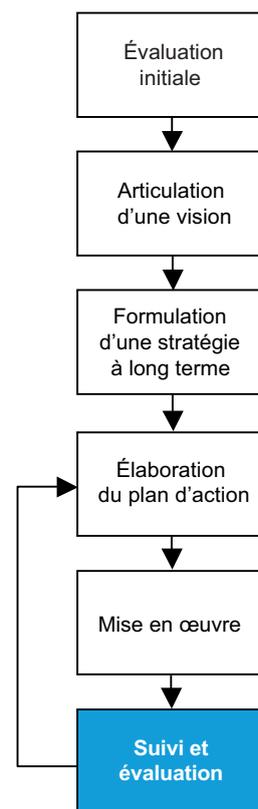
Le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre des actions sont nécessaires pour :

- ◆ s'assurer que les objectifs et cibles convenus sont en cours de réalisation ;
- ◆ identifier les lacunes ;
- ◆ décider d'une démarche corrective au cas où les mesures ne seraient pas efficaces ; et
- ◆ maintenir la responsabilisation.

Le rôle du gouvernement local

Dans le cadre de l'étape de suivi et d'évaluation, le gouvernement local doit :

- ◆ effectuer certains aspects du suivi et de l'évaluation, le cas échéant ;
- ◆ coordonner les activités de suivi afin de s'assurer que la responsabilité de la collecte d'informations pertinentes est clairement définie ;
- ◆ se servir des résultats pour rendre compte des progrès (et des échecs) – aussi bien en interne, auprès des échelons supérieurs de l'administration et du conseil, qu'à l'extérieur, auprès des sponsors, des parties prenantes et du public ; et
- ◆ assumer la responsabilité de proposer et d'appliquer les modifications nécessaires du plan d'action et du processus de mise en œuvre.



Tâches clés

Tâches clés	Description
Mise en place de mécanismes	Un système transparent de suivi et d'évaluation doit être mis en place. Ce système doit identifier l'attribution de responsabilités à des services et à des individus spécifiques, les moyens de collecter et de stocker des données, le rythme de l'évaluation et de la soumission des rapports, et les règles relatives à la communication interne et externe.
Exécution d'activités de suivi	Données et informations doivent être collectées de manière systématique, particulièrement en ce qui concerne les indicateurs et les cibles spécifiés dans le plan d'action.
Évaluation des résultats	Données et informations doivent être évaluées par rapport aux indicateurs et cibles spécifiés dans le plan d'action. L'analyse doit, au besoin, spécifier des mesures correctives – et éventuellement nouvelles – pour améliorer les performances ; elle s'effectue idéalement avec la participation des bénéficiaires envisagés. L'approche doit être souple : s'il est clair que les choses ne se passent pas comme prévu, il faut effectuer promptement les ajustements qui s'imposent afin d'éviter de gaspiller des ressources.
Prise de décisions relatives à des actions correctives	Proposer des modifications et des actions correctives au conseil en vue de leur adoption officielle et de leur financement.
Soumission de rapports	Il faut rendre compte des résultats de l'évaluation et les présenter au conseil et au groupe des parties prenantes. Les réussites doivent être mises en valeur et les domaines où les cibles n'ont pas été atteintes doivent faire l'objet d'une explication.
Médias et relations publiques	Les résultats de l'évaluation doivent être annoncés au grand public afin de le tenir au courant des progrès. Cela peut se faire par l'intermédiaire de communiqués de presse, d'événements spéciaux pour le lancement des rapports, de la remise de prix pour bonnes pratiques et d'autres engagements créatifs destinés à élever le profil des projets achevés.

Outils et méthodologies utiles

Voir les outils suivants dans la section 5 :

- ◆ **A5** L'Indice eau-pauvreté (WPI)
- ◆ **A7** Élaboration du plan d'action
- ◆ **A12** Modèle de 'note conceptuelle' pour une proposition
- ◆ **A13** Fiche de travail pour le suivi et l'évaluation participatifs

Écueils et facteurs de succès

-  **Problèmes 'cachés'** – Les responsables de la mise en œuvre de certains projets pourraient, par crainte de sanctions disciplinaires, ne pas vouloir que l'administration ou le public apprennent les échecs ou erreurs. L'évaluation doit être conduite d'une manière équitable et constructive.
-  **Manque de transparence** – Les problèmes rencontrés doivent être discutés ouvertement afin que l'on sache quels sont les changements nécessaires pour effectuer des améliorations. Cela créera crédibilité et confiance, tandis qu'un manque de transparence exclut le grand public et ouvre la porte à des pratiques corrompues.
-  **Implication des bénéficiaires dans l'évaluation** – Cela augmente la fiabilité de l'évaluation et fournit l'occasion de recevoir un feedback utile et des idées de mesures correctives.
-  **Souplesse** – Les activités doivent être interrompues ou adaptées lorsque l'évaluation démontre clairement qu'elles ne contribuent pas aux améliorations envisagées.
-  **Récompenser l'engagement** – La participation du public doit être reconnue et il est souhaitable d'offrir des incitations à ceux qui s'engagent. Les concours pour enfants sont un bon exemple. Il faut que les habitants éprouvent un sentiment de satisfaction en œuvrant pour l'amélioration de la vie de la communauté.

5. Outils et méthodologies

Il existe de nombreux outils et méthodologies pouvant servir à l'élaboration et à la mise en œuvre d'un plan d'action d'ensemble pour la GIRE locale. Ce chapitre présente brièvement les outils et méthodologies ci-dessous.

- ◆ **A1** Liste de contrôle GIRE pour les gouvernements locaux
- ◆ **A2** Analyse des parties prenantes
- ◆ **A3** Analyse au moyen d'un arbre à problèmes
- ◆ **A4** Analyse SWOT
- ◆ **A5** L'Indice eau-pauvreté (WPI)
- ◆ **A6** Articulation d'une vision
- ◆ **A7** Communiqué de presse
- ◆ **A8** Conception de scénarios
- ◆ **A9** Évaluation rurale participative (PRA)
- ◆ **A10** Cadre logique
- ◆ **A11** Modèle pour structurer un plan d'action
- ◆ **A12** Modèle en vue d'une note conceptuelle
- ◆ **A13** Fiche de travail pour le suivi et l'évaluation participatifs

Ces outils et des documents d'orientation supplémentaires sur des thèmes principales de l'aménagement des ressources en eau figurent dans l'annexe de la version anglaise du présent document. Ils se trouvent dans le CD-ROM contenant les différentes sections de l'ouvrage 'Les gouvernements locaux et la gestion intégrée des ressources en eau (GIRE)' ainsi que sur le site Internet de LoGo Water à l'adresse :

www.iclei-europe.org/logowater

5.1 Outil A1 : Liste de contrôle GIRE pour les gouvernements locaux

DÉFINITION

La liste de contrôle GIRE est un modèle permettant d'évaluer la position actuelle d'un gouvernement local quant à la gestion des ressources en eau, les cadres législatif et institutionnel qui sont en place, ainsi que les outils de gestion et les capacités institutionnelles disponibles au niveau local. Tandis que la liste de contrôle fournit une base de questions, divers aspects supplémentaires peuvent se manifester lors de sa mise en œuvre, qui doivent alors être examinés ou clarifiés. Ceux-ci peuvent aisément être incorporés à la liste d'origine.

L'outil comprend deux parties. La première partie correspond à une approche d'ensemble, avec des questions fermées auxquelles la réponse est oui ou non. La deuxième partie pose des questions auxquelles l'utilisateur doit apporter des réponses plus détaillées.

POURQUOI et QUAND

La liste de contrôle GIRE a pour but de rassembler des informations qui peuvent servir à établir un panorama d'ensemble de la situation actuelle concernant la gestion des ressources en eau au niveau local, et de la manière dont elle est influencée par les politiques et la législation en place ainsi que par le soutien des niveaux supérieurs de gouvernement.

Pour une efficacité maximale, la liste de contrôle GIRE devrait être utilisée dans le cadre d'une évaluation de base. Sa mise en œuvre peut sensibiliser les gouvernements locaux aux lacunes éventuelles de leur compréhension des conditions globales, des capacités institutionnelles et des outils de gestion existants au niveau local. Dans certains cas, les réponses apportées peuvent varier d'une personne à l'autre, ce qui soulève de nouvelles questions et nécessite des recherches supplémentaires pour regrouper toutes les informations de la manière la plus pertinente possible. Ce faisant, la liste de contrôle GIRE aide à créer une compréhension globale et partagée des conditions cadre et du statu quo des politiques et des activités de gestion des ressources en eau.

COMMENT

L'outil se présente sous forme d'une liste de questions auxquelles l'utilisateur répond en cochant des cases ou en apportant de brèves réponses. Ensuite, on analyse les réponses et on rédige un bref résumé qui met l'accent sur les aspects clés qui se sont dégagés lors de l'analyse.

QUI

L'outil est essentiellement destiné aux gouvernements locaux, mais la participation de diverses parties prenantes (notamment les représentants d'agences de gestion du bassin versant, pour leur apport des points de vue juridique et politique) peut s'avérer précieuse. Les responsables de la procédure doivent avoir accès à une large gamme d'informations concernant les rôles et les responsabilités des intervenants locaux dans la gestion des ressources en eau ainsi que les cadres au sein desquels ils opèrent et les instruments et capacités de gestion susceptibles de les aider dans leurs tâches. Au sein d'un gouvernement local, la mise en œuvre de la liste de contrôle pourrait être du ressort de l'équipe de coordination ou du groupe de pilotage du processus GIRE, dans la mesure où il est nécessaire d'obtenir des informations de différents départements.

5.2 Outil A2 : Analyse des parties prenantes

DÉFINITION

L'analyse des parties prenantes va de leur simple identification jusqu'à des examens beaucoup plus complexes des différents types de rapports qui les unissent. Cette analyse se déroule dans le cadre d'un atelier établissant différents types de matrices et de schémas au sein desquels on identifie les parties prenantes avant d'établir leur importance et leur influence.

POURQUOI et QUAND

Par définition, la GIRE nécessite la participation de toutes les parties prenantes pertinentes. Afin qu'elles interviennent, il convient de les identifier et de connaître leurs intérêts dans la gestion de l'eau.

L'analyse des parties prenantes doit être l'une des premières activités de toute procédure GIRE. Par la suite, elle peut être renouvelée, élargie et approfondie au fur et à mesure de la mise en œuvre de la GIRE et de l'intervention de nouvelles parties prenantes.

COMMENT

Dans sa forme la plus élémentaire, l'analyse s'effectue dans le cadre d'un atelier ou d'une réunion où participent certaines des parties prenantes. Lors de cet atelier, on demande aux participants d'établir la liste de toutes les parties prenantes pertinentes qu'elles connaissent, et de leurs éventuels intérêts.

Au cours d'une deuxième étape, on définit l'importance et l'influence des différentes parties prenantes. Cette étape peut être suivie d'analyses plus détaillées concernant les rapports entre les parties prenantes, lors d'ateliers auxquels elles participent toutes.

QUI

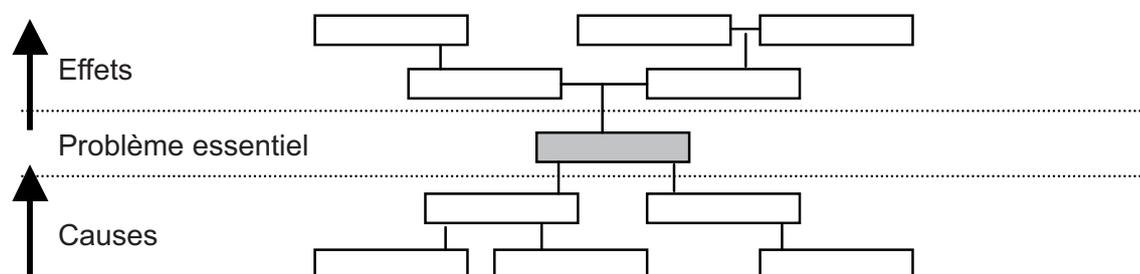
Idéalement, les ateliers sont animés par une personne ayant l'expérience de ce genre d'analyse, particulièrement lors des étapes détaillées.

Toute analyse des parties prenantes comporte plusieurs étapes, auxquelles participent diverses personnes. La première étape (identification des parties prenantes) fait intervenir les membres du gouvernement local et, éventuellement, d'autres responsables de la procédure GIRE. Les ateliers suivants (durant lesquels les analyses les plus complètes sont réalisées) font intervenir toutes les parties prenantes identifiées, dont le nombre peut augmenter à mesure que la procédure se déroule.

5.3 Outil A3 : Analyse au moyen d'un arbre à problèmes

DÉFINITION

L'arbre à problèmes offre une représentation graphique des causes principales d'un problème et de ses effets. Une fois achevé, il comporte le(s) problème(s) essentiel(s) au centre, les causes apparaissant en dessous et les effets au-dessus.



POURQUOI et QUAND

Les questions associées aux ressources en eau sont extrêmement complexes et résultent souvent d'une série de facteurs étroitement liés, à la fois à l'intérieur et à l'extérieur du domaine de la gestion des eaux. L'analyse par un arbre à problèmes vise à séparer les causes immédiates des causes originelles, ainsi que de leurs effets, en rendant la chaîne des causes et des effets plus transparente. Ce faisant, il devient plus aisé d'identifier les zones nécessitant un complément d'informations pour mieux comprendre les causes et les effets de certains des problèmes.

Dans la mesure où l'analyse par un arbre à problèmes est un outil permettant de mieux définir les problèmes, elle doit idéalement être effectuée au début de toute procédure s'attachant aux questions associées à la gestion des ressources en eau.

COMMENT

Cette analyse a lieu lors d'un atelier réunissant les parties prenantes. Les participants prennent part à des séances de brainstorming durant lesquelles tous les problèmes associés à l'eau sont identifiés. À partir de là, les problèmes fondamentaux sont séparés de leurs causes et effets. L'arbre se construit par le listage en séquence logique, horizontal et vertical, des causes et des effets, en dessous et au-dessus des problèmes centraux.

Lorsque les participants sont nombreux, la construction de l'arbre peut se faire par étapes, tout d'abord en séances séparées avec différents groupes puis en séance plénière avec toutes les parties prenantes. Si possible, les séances sont menées par un animateur professionnel extérieur.

QUI

Différentes parties prenantes peuvent avoir des perceptions totalement différentes d'une situation donnée, ou bien envisager un problème donné sous des angles différents. Idéalement, l'élaboration de l'arbre à problèmes repose sur les contributions de toutes les parties prenantes essentielles, dont les représentants du gouvernement local.

5.4 Outil A4 : Analyse SWOT

DÉFINITION

L'analyse SWOT porte sur quatre éléments : les forces (Strengths) ; les faiblesses (Weaknesses) ; les opportunités (Opportunities) ; les menaces (Threats). À l'origine, il s'agissait d'un outil de planification destiné aux entreprises en vue de concevoir de nouvelles stratégies marketing, d'envisager le lancement de nouveaux produits et de démarrer de nouveaux projets entrepreneuriaux. Actuellement, cette analyse est largement utilisée pour toute une gamme de procédures de planification dans de nombreux domaines, notamment dans le secteur public.

L'analyse SWOT repose sur un diagramme très simple comportant deux colonnes et deux rangées qui relie les forces et les faiblesses internes aux menaces et aux opportunités externes.

POURQUOI et QUAND

L'analyse SWOT aide à identifier les facteurs internes et externes susceptibles de favoriser ou d'entraver la réalisation d'objectifs donnés. Elle peut être adaptée à de très nombreux objectifs. En ce qui concerne l'adoption de la GIRE par des gouvernements locaux, elle est particulièrement utile avant la mise en œuvre de la procédure. En effet, elle peut permettre une meilleure compréhension de l'état de préparation et des capacités de l'institution pour gérer une procédure GIRE, ainsi que l'identification des besoins potentiels qui sera utile dans le cadre de sa mise en place.

L'analyse SWOT peut par ailleurs aider à une mise en œuvre plus ciblée des investissements en ressources humaines et financières.

COMMENT

Le diagramme est rempli puis évalué lors d'un atelier animé par un facilitateur. Il peut s'avérer utile de disposer d'une liste de vérification GIRE préalablement remplie (voir Outil A1) pour stimuler la discussion.

QUI

Selon l'objectif de l'analyse, il convient de réunir un groupe de personnes appartenant à différents services du gouvernement local. Il faut que ces personnes travaillent avec les autorités locales depuis un laps de temps minimum, qu'elles soient parfaitement au fait des questions abordées, qu'elles aient l'esprit ouvert et créatif, et qu'elles pensent en termes stratégiques. Plus les participants viennent d'horizons variés, mieux cela vaut, car on dispose ainsi de nombreuses perspectives différentes. Il faut également encourager la participation aussi bien de cadres que d'employés subalternes de manière à confronter l'expérience à des visions innovantes.

Si l'analyse porte sur une question dépassant les limites institutionnelles du gouvernement local, il est bon d'inviter un plus grand nombre de personnes expérimentées venant d'horizons plus divers. Toutefois, vu le format atelier de la procédure, il est préconisé de se limiter à 25 ou 30 participants.

5.5 Outil A5 : L'Indice eau-pauvreté (Water Poverty Index – WPI)

DÉFINITION

L'indice de pauvreté en eau (Water Poverty Index - WPI) est un indice composite reposant sur des données existantes. Il va au-delà des évaluations standard des ressources hydrologiques grâce à une démarche holistique et intégrée. Le WPI comporte cinq composantes clés, à savoir :

- ◆ **Les ressources** – de combien d'eau disposons-nous ?
- ◆ **L'accès** – qui a accès à cette eau (usages ménagers et autres) ?
- ◆ **Les capacités** – quel est le potentiel pour une bonne gestion de l'eau ?
- ◆ **L'usage** – quels sont les usages de l'eau et quel est celui qui procure le meilleur retour économique ?
- ◆ **L'environnement** – quel est l'impact environnemental des décisions associées à la gestion de l'eau ?

POURQUOI et QUAND

S'attachant à l'évaluation de leur utilisation, de la pression qu'elles subissent et des domaines prioritaires pour améliorer les approvisionnements, le WPI fournit une base solide et cohérente pour l'évaluation des ressources en eau. Ces aspects revêtent une importance particulière dans le contexte de la GIRE, car il est possible d'appliquer l'outil dans différents endroits du bassin versant afin de comparer les niveaux de besoins selon les sites.

Dans le cadre d'un plan d'action GIRE local, le WPI est particulièrement utile lors de l'analyse de l'approvisionnement et des usages actuels dans le cadre de l'évaluation de base. Il peut néanmoins également servir pour les opérations de suivi et d'évaluation au fur et à mesure de la mise en œuvre du plan.

Par ailleurs, le WPI peut aider à identifier les liens entre la gestion de l'eau et les bénéfices qui peuvent en découler pour la population, à souligner certaines difficultés spécifiques et à définir l'impact de divers projets. Les résultats en sont aussi utiles pour mettre l'accent sur certains problèmes locaux, en vue d'organiser un éventuel lobbying politique.

COMMENT

En combinant les indicateurs des cinq composantes clés, on obtient une mesure des liens entre l'eau et la santé des individus, ainsi que de l'efficacité des activités de gestion de l'eau. Il s'agit d'une méthodologie relativement simple qui peut s'appliquer à diverses échelles spatiales. Il n'est pas nécessaire de disposer de logiciels spécialisés et les calculs peuvent reposer sur des données existantes ou bien rassemblées lors de campagnes spécifiques. Les résultats peuvent être présentés de diverses manières, de façon à les rendre intelligibles pour toutes les parties prenantes.

QUI

Le WPI nécessite une équipe de spécialistes (par exemple gestionnaires et planificateurs pour les ressources en eau) au sein du gouvernement local, qui seront chargés de la collecte des données et des calculs selon des formules préétablies. Pour la collecte des informations, il faudra aussi consulter certaines parties prenantes au sein de la collectivité.

5.6 Outil A6 : Articulation d'une vision

DÉFINITION

Dans le domaine de la gestion des ressources en eau, l'articulation d'une vision désigne la mise au point d'une image correspondant à ce qui est souhaité pour l'avenir en termes de l'état des ressources en eau, de l'accès de la population à ces ressources et du rôle de l'eau dans le développement socio-culturel et économique.

Le processus d'articulation d'une vision est un exercice de groupe, en présence d'un animateur, qui a pour but de parvenir à une vision d'avenir consensuelle.

POURQUOI et QUAND

La vision ainsi définie fournit l'orientation et le cadre directeur à long terme pour la planification, les mises en œuvre, les suivis et les évaluations à venir. Une vision commune peut élargir l'adhésion à la GIRE envisagée, et elle devrait constituer un message clé à l'intention du public, pour une meilleure sensibilisation et la préparation à l'engagement envers la procédure ainsi que l'apport des ressources afférentes.

La procédure d'articulation d'une vision devrait intervenir immédiatement après l'examen de base. On pourrait d'ailleurs soutenir qu'elle devrait être la toute première étape de tout cycle de gestion, et donc être organisée avant l'examen initial. Cette décision est à prendre selon le contexte local. Quel que soit le cas, il faut impérativement avoir effectué en premier lieu l'analyse des parties prenantes.

COMMENT

L'articulation d'une vision s'effectue généralement en atelier, et dure un ou deux jours. Il est recommandé de porter une attention particulière au lieu où l'atelier se déroulera, pour établir une atmosphère décontractée et créative.

QUI

Il est fortement recommandé d'engager un animateur externe pour mener la procédure. Ceci est d'autant plus important que les représentants du gouvernement local sont alors eux-mêmes des participants 'ordinaires'. Autrement, en tant que 'partie intéressée', ils auraient tendance à orienter les discussions de la manière correspondant le mieux à leurs propres aspirations.

L'intervention d'un facilitateur expérimenté garantit par ailleurs que le résultat (c'est-à-dire le fait de parvenir à une vision consensuelle) sera bien obtenu, que tous les participants bénéficieront de temps de parole égaux et que tous éventuels conflits seront traités de manière professionnelle.

Devraient participer à l'atelier des représentants des parties prenantes identifiées lors de l'analyse préliminaire.

5.7 Outil A7 : Communiqués de presse

DÉFINITION

Un communiqué de presse est un article court sur un fait digne d'intérêt, que l'on diffuse à différents médias.

Le communiqué diffère d'un article de presse standard en ce qu'il met l'accent sur, par exemple, une déclaration politique faite le jour même, ou sur un événement qui va débiter, en cours ou qui vient de s'achever.

POURQUOI et QUAND

Le but du communiqué de presse est de capter l'attention d'un média sur un sujet 'chaud' et d'en augmenter la couverture médiatique. On peut ainsi élargir la sensibilisation à un sujet, piloter le débat public et stimuler l'intérêt pour l'engagement dans des activités associées.

Lors d'une procédure de planification de Gestion intégrée des ressources en eau, les communiqués de presse peuvent avoir plusieurs finalités. Au départ, ils peuvent permettre au gouvernement local d'annoncer son engagement sur la voie de la GIRE. Durant la procédure, l'achèvement de diverses étapes peut constituer un événement médiatique. À la fin d'un cycle de planification et de mise en œuvre, le communiqué de presse permet de souligner les réussites et d'annoncer la publication de divers documents (comme un rapport sur l'eau).

COMMENT

Le rédacteur prépare parfois le texte avant la réunion ou avant le lancement d'une publication. Ainsi, le communiqué est prêt à être diffusé dès que l'événement démarre.

Selon le sujet, un communiqué de presse peut provoquer de vives réactions chez les personnes concernées. Il est donc essentiel de discuter du contenu, de l'étendue de la diffusion et des médias ciblés avec les décideurs de haut niveau du gouvernement local, particulièrement si le texte contient des déclarations politiques sensibles faites au nom du gouvernement local.

Afin d'assurer que le communiqué parvienne bien au public que l'on cible, il est important que le gouvernement local ait une bonne connaissance d'ensemble du 'monde des médias' et des opportunités de diffusion locale, nationale, voire internationale. Une telle connaissance, s'ajoutant à des contacts personnels avec des journalistes, peut aider à faire passer des messages de manière rapide et efficace.

QUI

Les autorités locales d'une certaine taille disposent généralement de leur propre service de relations publiques. Au sein des structures de taille plus restreinte, c'est par exemple le secrétariat du bureau du maire qui est responsable de la préparation de communiqués de presse. Dans tous les cas, le rédacteur doit avoir d'excellents talents de communicateur.

5.8 Outil A8 : Conception de scénarios

DÉFINITION

Les scénarios sont des descriptions cohérentes de développements prévisibles et vraisemblables, sans toutefois être des prévisions détaillées.

La mise au point de scénarios est l'étape du cycle de gestion durant laquelle on identifie et on élabore différents scénarios. C'est une méthodologie qui rehausse les capacités d'adaptation de la gestion des ressources en eau:

- ◆ en permettant de comprendre comment les facteurs externes pourraient influencer la gestion de l'eau à l'avenir; et
- ◆ en fournissant des bases à partir desquelles identifier différentes stratégies pour traiter lesdits facteurs afin de parvenir à la vision consensuelle précédemment définie.

POURQUOI et QUAND

Les stratégies de gestion de l'eau doivent être conçues pour faire face à une large palette d'incertitudes futures. Ces dernières peuvent être directement liées à la variabilité du cycle hydrologique ou bien résulter de facteurs externes (variations démographiques ou développements macro-économiques). La construction de scénarios permet de prendre en compte les diverses incertitudes en les incorporant aux stratégies planifiées pour limiter les imprévus.

Dans le cadre du cycle de gestion, elle intervient essentiellement lors de la conception de stratégies, après la définition par les parties prenantes d'une vision commune. La construction de scénarios peut également puiser dans les informations rassemblées durant l'analyse préliminaire, mais elle nécessite malgré tout l'inclusion de données provenant d'autres sources.

COMMENT

La construction de scénarios devrait se faire lors d'ateliers auxquels participent les parties prenantes, en présence d'un animateur professionnel. Durant ces ateliers, les parties prenantes se concertent sur tous les développements et tendance éventuels qui pourraient affecter la vision qu'ils ont définie. Par la suite, on ajoute des informations supplémentaires (quantitatives). Les scénarios ainsi bâtis servent de points de départ pour la conception de stratégies alternatives pour la gestion des ressources en eau, conformément aux développements qui pourraient intervenir à l'avenir. La construction de scénarios peut s'accompagner d'autres outils (notamment des modélisations).

QUI

Les scénarios doivent être réalisés en collaboration avec les différentes parties prenantes à l'égard de diverses questions concernant l'eau. D'autres experts (par exemple des universitaires) peuvent être invités pour apporter leurs connaissances scientifiques. Souvent, les membres du gouvernement local participent aux ateliers plutôt que de les animer. Ils sont ainsi en mesure de se consacrer pleinement au rôle qu'ils auront à jouer dans la gestion de l'eau et au développement sur le long terme de leurs propres capacités et ressources. Cependant, les autorités locales joueront probablement un rôle plus actif dans l'étape de mise au point de stratégies.

5.9 Outil A9 : Évaluation Rurale Participative

DÉFINITION

Plutôt qu'un simple outil, l'évaluation rurale participative (Participatory Rural Appraisal - PRA) correspond à une démarche ou méthodologie couvrant toute une série d'outils et d'activités. La PRA a pour but d'évaluer une situation donnée quant à l'eau, en identifiant et en intégrant les connaissances et les opinions des usagers, particulièrement au sein du grand public.

Il existe trois grands groupes d'outils PRA :

- ◆ Outils pour l'échantillonnage (marches transversales, classification par niveau de richesse, votes sous format 'pocket voting')
- ◆ Outils pour les entretiens (discussions en groupe ciblés, entretiens semi-structurés, triangulation)
- ◆ Outils de visualisation (schémas de Venn, 'social mapping', classement matriciel, chronologies, agendas)

La plupart de ces outils ont une large composante d'évaluation et d'analyse communes du problème à l'étude, et font intervenir les parties prenantes.

POURQUOI et QUAND

Les outils PRA servent essentiellement à collecter des informations qui faciliteront l'évaluation, l'analyse et la planification durant la GIRE. Certains de ces outils sont également utilisés lors des étapes ultérieures de suivi et d'évaluation. Les outils PRA diffèrent des méthodes conventionnelles de deux manières :

- ◆ Ils fournissent des informations qui, souvent, ne sont pas faciles à obtenir par le biais de méthodes conventionnelles, notamment sur les connaissances et les préférences locales des usagers et autres parties prenantes locales.
- ◆ Ils favorisent l'habilitation des participants en vue d'une meilleure compréhension de leur propre situation et de la prise de décisions pour la GIRE en connaissance de cause.

COMMENT

L'utilisation des outils PRA varie selon la nature de l'outil lui-même, même si, comme le nom l'indique, il ont tous en commun le principe d'une démarche participative. Un grand nombre de manuels et de directives existent à la fois aux niveaux sectoriel et organisationnel pour faciliter la sélection et la mise en œuvre d'outils appropriés à des buts spécifiques.

QUI

Tous les outils PRA reposent sur la participation des parties prenantes. Nombre d'entre eux ont été mis au point spécifiquement pour travailler avec les parties prenantes du grand public. Ils sont souvent utilisés dans le cadre de sous-groupes, par exemple hommes d'un côté et femmes de l'autre.

Pour les gouvernements locaux, les outils PRA fournissent un éventail varié de moyens et de manières de conduire un processus de planification GIRE en collaboration avec les communautés locales.

5.10 Outil A10 : Cadre logique

DÉFINITION

Le cadre logique est un modèle conçu pour expliquer les rapports moyens-finalités d'un projet ou d'un programme. Il se compose généralement de quatre colonnes, disposées comme suit :

1	2	3	4
Résumé narratif	Indicateurs de réalisation	Moyens de vérifications	Hypothèses et risques
Objectif			
But			
Résultats			
Activités			

La première colonne liste l'objectif, le but, les résultats et les activités du projet. Les trois autres colonnes concernent leur réalisation, en faisant apparaître des indicateurs, des moyens de vérification ainsi que des hypothèses et des risques.

Les différentes cellules sont reliées les unes aux autres par des étapes logiques. Si on lit du bas vers le haut, les activités du projet, dans le cas où les hypothèses se vérifient, produiront les résultats spécifiés ; ces résultats permettront ensuite d'atteindre le but spécifié, et ainsi de suite. C'est la logique verticale du modèle. Au sein du modèle, les indicateurs et les moyens de les vérifier sont associés horizontalement aux quatre composantes du projet. C'est la logique horizontale.

Une fois rempli, le cadre logique fournit un résumé clair des composantes clés du projet, et indique les liens logiques entre les moyens et les finalités.

POURQUOI et QUAND

Le cadre logique entre en compte lors de la planification, de la mise en œuvre et de l'évaluation de projets et de programmes spécifiques, notamment au sein du plan d'action d'une GIRE locale. Il s'avère particulièrement utile pour effectuer des vérifications logiques pendant la conception du projet, ainsi que pour suivre les progrès et la révision des activités et des résultats durant la mise en œuvre. Le cadre logique confirme l'existence de rapports constants entre l'objectif du projet et les moyens de le réaliser tout au long de la durée de vie du projet.

COMMENT

Une fois l'objectif du projet établi, les cellules du modèle du cadre logique sont remplies, par étapes. Ensuite, des vérifications logiques verticales et horizontales sont effectuées sur les apports. Le cadre logique continue d'être utilisé et modifié pendant toute la mise en œuvre du projet, en révisant les réalisations et en changeant les apports selon les besoins.

QUI

Les équipes de gestion de projet devraient être chargées de la conception et de l'utilisation du cadre logique. Tous ceux qui ont un intérêt dans les résultats du projet devraient soit participer soit être représentés lors de la phase de conception et de la révision du cadre rempli car leur participation peut améliorer le produit fini. Cependant, il n'est pas nécessaire de les inclure entièrement dans l'utilisation détaillée du cadre.

5.11 Outil A11 : Modèle pour structurer un plan d'action

DÉFINITION

Le plan d'action GIRE est le document qui incorpore les résultats de toutes les étapes de planification, pour la plupart sous forme de récapitulatifs. Le corps du document s'attache aux projets et aux programmes sélectionnés en vue de parvenir à la vision commune.

Le modèle structurel d'un tel plan est une proposition de table des matières, qui peut être adaptée au concept donné et à l'importance prévue du document selon le contexte local.

POURQUOI et QUAND

Le plan d'action peut être élaboré lorsque la stratégie GIRE globale est en place et que les divers projets et programmes ont été sélectionnés en vue d'atteindre les objectifs stratégiques préalablement définis et de travailler vers la vision commune. La structure du modèle aide à concevoir un principe d'ensemble pour le format et le contenu du document.

COMMENT

Le modèle peut servir d'ébauche structurelle, qui sera ensuite à la structure spécifique du plan dans le contexte donné.

QUI

La rédaction du plan GIRE conformément au modèle est essentiellement une tâche de composition qui peut être confiée à une plus petite équipe au sein de l'unité du gouvernement local chargée de la coordination du projet. Tous les documents et les informations qui seront intégrés dans le plan ont été mis au point au préalable par le comité de pilotage ou par le groupe des parties prenantes.

5.12 Outil A12 : Modèle en vue d'une note conceptuelle

DÉFINITION

La note conceptuelle correspond à la version courte d'une proposition, présentant ses principales composantes sous une forme abrégée.

Le modèle propose les parties suivantes : titre du projet, historique, objectifs, résultats, activités et durée, bénéficiaires et impacts, gestion du projet (y compris suivi et évaluation), budget.

POURQUOI et QUAND

Les ressources financières d'un gouvernement local ne sont souvent pas suffisantes pour financer des projets d'envergure (tels la construction d'infrastructures). Dans de tels cas, des financements additionnels doivent être trouvés auprès de sources extérieures.

Dans le cadre d'activités destinées à lever des fonds, il est important de disposer d'une version concise de la proposition pour soumettre à des investisseurs potentiels. En effet, on ne peut pas s'attendre à ce que ceux-ci passent d'emblée de longues heures à examiner des informations détaillées. Une note conceptuelle peut attirer leur attention sur une activité projetée et stimuler leur intérêt. Dès lors qu'un financier est intéressé, on peut lui présenter un document plus détaillé, c'est-à-dire la proposition dans son intégralité.

Le modèle fourni facilite la rédaction d'une note conceptuelle – et par la suite d'une proposition complète – de manière systématique. Il peut également faciliter le partage des tâches entre les différents membres de l'équipe travaillant à la mise au point de la proposition.

COMMENT

Le modèle de note conceptuelle doit être adapté selon la nature spécifique de la proposition et, éventuellement, selon les besoins spécifiques d'un financier déjà identifié. Ensuite, la note est rédigée en tenant compte des conseils donnés pour chaque partie.

Dans la plupart des cas, la rédaction à la fois de la note conceptuelle et de la proposition se fait en plusieurs étapes, et s'appuie sur les apports et les commentaires des différents participants.

QUI

Toute proposition nécessite l'intervention de différents membres d'une équipe (aspects techniques, financiers et administratifs). Les contributions des parties prenantes et d'autres spécialistes de divers horizons permettent de bénéficier de l'expertise nécessaire mais également d'apporter des idées variées sur la manière de résoudre certains problèmes donnés et de réaliser les objectifs précédemment fixés.

Afin de gérer l'élaboration de la proposition de la manière la plus efficace, il est préconisé de désigner un responsable. C'est à cette personne qu'il appartiendra de coordonner l'ensemble de la procédure, de communiquer avec les investisseurs potentiels et de veiller à ce que toutes les contributions soient regroupées au sein d'un document cohérent.

5.13 Outil A13 : Fiche de travail pour le suivi et l'évaluation participatifs

DÉFINITION

Le suivi et l'évaluation participatifs (Participatory Monitoring and Evaluation - PME) permettent de suivre et d'évaluer des résultats de projets par le biais d'un processus participatif reposant sur l'intervention des parties prenantes.

La fiche de travail PME est l'outil de cette procédure. Elle permet de regrouper toutes les informations apportées par les parties prenantes et de fixer les procédures à la fois de collecte, d'analyse et d'utilisation des données. Elle repose sur des objectifs et des indicateurs de projet mis au point au préalable dans le cadre du processus de planification.

POURQUOI et QUAND

L'approche participative du suivi et de l'évaluation augmente les chances d'atteindre les effets globaux recherchés par les activités destinées à augmenter l'intégration de la gestion locale des ressources en eau. Par opposition, les approches non-participatives se limitent à l'évaluation des résultats (positifs et négatifs) qui n'intéressent que certains groupes spécifiques.

Bien que le suivi et l'évaluation ne deviennent d'actualité que lorsqu'un projet est sur les rails (par exemple à intervalles réguliers dès lors que des résultats sont disponibles), il faut néanmoins les envisager avant même la mise en œuvre du projet, c'est-à-dire dès l'étape de planification.

COMMENT

Selon le nombre, la taille et la complexité des activités planifiées dans un contexte donné, la fiche de travail PME est remplie lors d'un ou de plusieurs atelier(s) réunissant les parties prenantes.

QUI

Les principaux intervenants du PME sont les parties prenantes clés (identifiées dès le début et qui participent au processus depuis sa mise en place). Il peut cependant s'avérer nécessaire d'y convier d'autres experts.

La coordination du regroupement de toutes les données et informations nécessite une personne, une équipe ou une unité qui sera responsable de mener la procédure. Ce 'noyau de coordination' veillera à ce que toutes les parties prenantes puissent apporter leurs contributions au PME, et le fassent bien. La responsabilité de la coordination exige par ailleurs le contrôle d'un enregistrement complet et transparent de toutes les données, ainsi que la mise à disposition des résultats du PME à tous ceux qui seront chargés des activités ultérieures.

6. Références

- Australian Agency for International Development (2002) *AusGUIDELines, 1. The Logical Framework Approach*, Australian Agency for International Development, Canberra, Australia. Available at: <http://ftp.who.int/nmh/Vision2020/eng/documents/LFA%20guidelines.pdf>
- Biswas, Asit K. (2004) *Integrated Water Resources Management: A Reassessment. A Water Forum Contribution*. International Water Resources Association, Johannesburg, South Africa, Water International, Volume 29, Number 2, Pages 248-256, June 2004. Available at: <http://www.adb.org/Documents/Books/AWDO/2007/dp05.pdf>
- Cap-Net (2005) *Integrated Water Resources Management Plans: Training Manual and Operational Guide*. Cap-Net, Global Water Partnership and United Nations Development Programme. Available at: http://www.cap-net.org/captrainingmaterialsearchdetail.php?TM_ID=67
- Department for International Development (2002) *Tools for Development: A handbook for those engaged in development activity*. Performance and Effectiveness Department, Department for International Development (DFID), London, UK. Available at: <http://www.dfid.gov.uk/pubs/files/toolsfordevelopment.pdf>
- Du Toit, D. (2005) *Preparing people for the implementation of a new legal framework for water management in South Africa, "reflexive learning in context"*. Association for Water and Rural Development (AWARD), Acornhoek, South Africa.
- Department of Water Affairs and Forestry and Water Research Commission (2007) *Integrated Water Resource Management Plan Guidelines for Local Authorities*. The, Department of Water Affairs and Forestry (DWAF), Pretoria, South Africa and Water Research Commission (WRC), Pretoria, South Africa. Prepared by J. Burke of SRK Consulting, South Africa. Available at: <http://www.wrc.org.za/downloads/report%20lists/web%20rpts/integrated/TT304-07.pdf>
- European Commission (1999) *Towards sustainable water resources management – a strategic approach*. European Communities. Available at: http://waterwiki.net/index.php?title=Towards_sustainable_water_resources_management_-_a_strategic_approach&redirect=no
- Global Water Partnership (2004) *Catalyzing Change: A handbook for developing integrated water resources management (IWRM) and water efficiency strategies*. Global Water Partnership Technical Committee (TEC), Stockholm, Sweden and Norway's Ministry of Foreign Affairs, Oslo, Norway. Available at: http://www.gwpforum.org/gwp/library/Catalyzing_change-final.pdf
- Global Water Partnership (2000) *Integrated Water Resources Management*. TAC Background Papers No. 10, Global Water Partnership Technical Advisory Committee (TAC), Stockholm, Sweden. Available at: <http://www.gwpforum.org/gwp/library/Tacno4.pdf>
- Haigh, E.H. and Fox H.E. (2008) *Framework for local government to implement integrated water resources management linked to water services delivery* (Draft Document). Institute for Water Research, Rhodes University, South Africa.
- ICLEI Local Governments for Sustainability (2008) *Providing Sustainable Water Services while Protecting Freshwater Resources: A Guide for Local Authorities* (Draft Document). ICLEI Local Governments for Sustainability, Africa Secretariat, Cape Town, South Africa.

- Jønch-Clausen, T. (2004) “... *Integrated Water Resources Management (IWRM) and Water Efficiency Plans by 2005*” *Why, What and How?* TEC Background Papers No. 10, Global Water Partnership Technical Committee (TEC), Stockholm, Sweden.
Available at: <http://www.gwpforum.org/gwp/library/TEC10.pdf>
- McKenzie, R.S., Buckle, H., Wegelin, W.A. and Meyer, N. (2003) *Water Demand Management Cookbook*. Rand Water, Johannesburg, South Africa and Water Resources Planning and Conservation, Pretoria, South Africa. Available to download from: <http://www.randwater.co.za>
- Markowitz, P. (2000) *Guide to Implementing Local Environmental Action Programs in Central and Eastern Europe*. The Regional Environmental Centre for Central and Eastern Europe, Szentendre, Hungary and The Institute for Sustainable Communities, Montpelier, VT, USA.
- Mazibuko, G. and Pegram, G. (2006) *Guide for Catchment Management Agency Cooperation with Local Government*. Report to the Water Research Commission, Pegasys Strategic Management, Pretoria, South Africa
- Moriarty, P., Batchelor, C., Abd-Alhadi, F. T., Laban, P. and Fahmy, H. (2007) *The EMPOWERS Approach to Water Governance: Guidelines, Methods and Tools*. EMPOWERS Partnership.
Available at:
http://www.empowers.info/content/download/3555/23235/file/Guidelines%20-%20Complete_Document.pdf
- Rogers, P, Bhatia, R. and Huber, A. (1998) *Water as a Social and Economic Good: How to Put the Principle into Practice*. TAC Background Papers No. 2, Global Water Partnership Technical Committee (TAC), Stockholm, Sweden.
Available at: <http://www.gwpforum.org/gwp/library/TAC2.PDF>
- Swedish International Development Cooperation Agency (2003) *The Logical Framework Approach: A summary of the theory behind the LFA Method*, The Swedish International Development Cooperation Agency (SIDA), Stockholm, Sweden.
Available at: http://www.sida.se/sida/jsp/sida.jsp?d=118&a=2379&language=en_US
- Smits, S. and Butterworth, J. (2006) *Literature review: Local Government and Integrated Water Resources Management*. IRC International Water and Sanitation Centre, Delft, the Netherlands, LoGo Water project. Available at:
http://www.iclei-europe.org/fileadmin/user_upload/logowater/resources/LoGoWater_WP2_literature_review_on_role_of_LG_IWRM.pdf
- Smits, S. (2005) *Looking up the pipe and down the drain! Positioning sanitation within Integrated Water Resources Management*. IRC International Water and Sanitation Centre, Delft, Netherlands and WELL Resource Centre Network for Water Sanitation and Environmental Health, Loughborough University, UK. Available at:
<http://www.lboro.ac.uk/well/resources/Publications/Briefing%20Notes/BN19%20Stef%20Smits.pdf>
- Southern African Development Community (2002) *Defining and Mainstreaming Environmental Sustainability in Water Resources Management in Southern Africa*. A SADC Technical Report to inform and guide water resources policy and investments, Southern African Development Community (SADC), IUCN The World Conservation Union, Southern African Research and Documentation Centre (SARDC), The World Bank, The Swedish International Development Agency (SIDA).

Swedish Water House (2005) *Investing in the Future: Water's Role in Achieving the Millennium Development Goals*. Swedish water House, Stockholm, Sweden. Available at: http://www.swedishwaterhouse.se/swh/resources/SWH_policy_brief_No_1_b.pdf

Swiss Agency for Development and Cooperation (2005) *Water 2015: Policy Principles and Strategic Guidelines for Integrated Water Resource Management – IWRM*. Swiss Agency for Development and Cooperation, Bern, Switzerland.
Available at: http://www.deza.ch/ressources/resource_en_24897.pdf

United Nations Human Settlements Programme (2005) *A Guidebook for Local Catchment Management in Cities*. United Nations Human Settlements Programme (UN-Habitat), Nairobi, Kenya.

World Health Organization Regional Office for Europe (2002) *The Protocol on Water and Health: What it is and why it matters*. World Health Organization (WHO) Regional Office for Europe, Copenhagen, Denmark and UN Economic Commission for Europe, Geneva, Switzerland.

La production des matériels réunis sous le titre ‘Gouvernement local et GIRE’ a été possible grâce à des contributions de tous les partenaires de LoGo Water et de huit gouvernements locaux associés au projet.

Membres de l'équipe de projet appartenant aux organismes partenaires



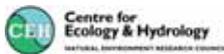
Rapule Pule, Suzan Takalani-Ramalivhana, Dr Britta Freitag
ICLEI Africa Secretariat - www.iclei.org/africa

Barbara Anton, Ralph Philip, Francesca Schraffl, João Rabaça, Monika Zimmermann, Paul Fenton
ICLEI ITC et European Secretariat - www.iclei.org/itc, www.iclei-europe.org



Dr Caroline A. Sullivan, Muriel Bonjean, Dr John Bromley (from 2007)
Oxford University Centre for the Environment (OUCE) - www.ouce.ox.ac.uk

Dr Caroline A. Sullivan, Muriel Bonjean, Dr John Bromley, Dermot O'Regan, Dr Jeremy Meigh (before 2007)



Centre for Ecology and Hydrology (CEH Wallingford) - www.ceh.ac.uk



Mikel Berraondo López, Prof Dr Pedro Arrojo Agudo, Majed Barakat Atwi
Foundation for a New Water Culture (FNCA) - www.unizar.es



Dave Cox, Chris Dickens, Myles Mander, Kate van Niekerk, Vanashrie Govender
Institute of Natural Resources (INR) - www.inr.unp.ac.za



Stef Smits, Dr John Butterworth, Alana Potter, Ton Schouten
IRC International Water and Sanitation Centre - www.irc.nl



Ebenizario Chonguiça
International Union for Conservation of Nature (IUCN), Mozambique Office - www.iucn.org/places/mozambique/



Dr Lawrence Nyagwambo, Ngoni Reginald Mudege
Institute for Water and Sanitation Development (IWSD) - www.iwswd.co.zw



Felix Monggae, Bonatla Thsolofelo, Sakhile Koketso
Kalahari Conservation Society (KCS) - www.kcs.org.bw

Représentants des gouvernements locaux associés participant au projet LoGo Water

Ernest Keabaitse, Planificateur urbain supérieur, Selebi-Phikwe Town Council, Botswana

Gomolemo B. Kenosi, Officier de secteur, Department des terres, Serowe-Palapye Sub District, Botswana

Júlio Mambuli, Conseil municipal de la ville de Chokwe, Mozambique

Albert Mbedzi, Président-directeur général, Beitbridge Rural District Council, Zimbabwe

Masindi Mapholi, Directeur des services techniques, Makhado Local Municipality, South Africa

Francisco Vasco Nhanchengo, Membre du Conseil, Municipal Council Xai-Xai, Mozambique

Peter Sibanda, Directeur, Services d'ingénierie, Bulawayo City Council, Zimbabwe

Jan van den Berg, Directeur, Information environnementale, Division de gestion environnementale, Division des ressources environnementale, City of Tshwane, South Africa

Emídeo Xavier, Conseiller pour la coopération et les relations publiques, Municipal Council Xai-Xai, Mozambique

La Gestion intégrée des ressources en eau (GIRE) est un sujet dans le vent. On en parle partout – dans les médias, sur Internet, dans les conférences – et c’est devenu un mot à la mode dans les gouvernements, institutions pour l’eau et les ONG. S’agit-il d’une simple tendance qui sera vite oubliée ou d’un concept qui destiné à faire partie de notre vie ? Mais surtout, pour le fonctionnaire d’un gouvernement local, vaut-elle la peine d’être explorée en profondeur ?

L’ensemble de matériels réunis sous le titre ‘Gouvernement local et GIRE’ a été produit par des spécialistes africains et européens en matière de gouvernement local. Ces spécialistes sont persuadés que la GIRE à long terme est non seulement possible mais aussi la voie à suivre pour l’avenir. Elle ne peut réussir qu’avec la participation du gouvernement local, et le gouvernement local a besoin de la GIRE pour optimiser l’exécution de ses mandats vis-à-vis des communautés locales.

L’ensemble des matériels intitulé ‘Gouvernement local et GIRE’ comporte les quatre parties suivantes :

Partie I : Récolter les bénéfices – Comment la GIRE profite aux gouvernements locaux

Partie II : Comprendre le contexte – Le rôle du gouvernement local dans la GIRE

Partie III : S’engager en faveur de la GIRE – Mesures et outils pratiques à l’usage des gouvernements locaux

Partie IV : L’eau mise au service des gouvernements locaux – Dix conseils prioritaires pour l’intégration de la gestion des ressources en eau

La présente brochure (Partie III de la série) offre des conseils pratiques pour la mise en route d’un processus GIRE au niveau local. Les opportunités GIRE au sein des mandats du gouvernement local sont mises en relief et diverses étapes en vue de la conception d’un plan d’action local pour la GIRE sont décrites.

***Faites de votre gouvernement local un pionnier
de la pérennité des ressources en eau. Adoptez la GIRE !***

www.iclei-europe.org/logowater

